



RAPPORT FINANCIER 2024



Table des matières

Rapport du Trésorier 2024.....	3
Comptes annuels 2024.....	7
Bilan 2024	8
Compte de résultat 2024 – 2023	11
Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.....	13
Principes comptables généraux.....	14
Evènements postérieurs à la clôture– Impact de l'arrêt des financements américains sur l'aide humanitaire.....	15
Notes sur le bilan.....	16
Note 1 : Actif immobilisé	16
Note 2 : Stocks.....	20
Note 3 : Créances.....	20
Note 4 : Dépréciations actif.....	23
Note 5 : Valeurs mobilières de placement	23
Note 6 : Disponibilités	23
Note 7 : Charges Constatées d'Avance.....	24
Note 8 : Ecart de conversion actif.....	24
Note 9 : Fonds propres.....	25
Note 10 : Fonds dédiés et Fonds reportés	25
Note 11 : Provisions pour risques et charges	28
Note 12 : Dettes.....	29
Note 13 : Produits constatés d'avance	32
Note 14 : Ecart de conversion passif.....	33
Note 15 : Sectorisation	33
Note 16 : Engagements Hors Bilan.....	36
Note 17 : Contributions volontaires en nature	37
Note 18 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel.....	38
Note 19 : Honoraires du Commissaire aux Comptes	39
Note 20 : Proposition d'affectation du résultat 2024	39
Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources 2024-2023.....	40
Version synthétique de l'Etat des Avantages et Ressources selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n°2022-04 modifié	57

Rapport du Trésorier 2024

Les ressources sont un enjeu capital pour intervenir sur le terrain pour sauver des vies, préserver et restaurer la sécurité alimentaire nutritionnelle des populations les plus vulnérables, conformément aux principes énoncés dans la Charte dont s'est dotée Action Contre la Faim.

Pour préserver son indépendance, Action Contre la Faim met en œuvre des règles et mécanismes lors de la collecte de fonds, que ces derniers soient publics ou privés.

Le présent rapport financier, au-delà des obligations posées par les textes, est la traduction concrète de notre principe de transparence et souligne le professionnalisme de notre organisation humanitaire. Il est également le reflet des activités portées par une association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique, composée de personnes salariées et bénévoles engagées à tous les niveaux, sur les terrains d'action comme au siège et dans les délégations.

EMPLOIS

Les missions sociales augmentent de près de 10% en 2024. Cette hausse est essentiellement liée aux subventions du bailleur suédois déléguées au réseau.

Les frais de recherche de fonds issus de la générosité du public sont en hausse de 3,5% du fait des investissements pour développer les dons par prélèvements automatiques.

Les frais de fonctionnement augmentent de plus de 23% essentiellement du fait des charges financières (3,4M€) avec la réévaluation de nos comptes de trésorerie en devise et l'impact de change.

RESSOURCES

L'augmentation des ressources (10,2%) s'explique principalement par la hausse des financements institutionnels de nos activités opérationnelles : +32,3 M€. Cette forte hausse en 2024 intègre des dépenses de 2023, puisque des financements suédois signés pour les autres membres du Réseau n'avaient pu être tous comptabilisés. En neutralisant cet élément, l'augmentation du total des subventions pour ACF FR est de 5,3 M€ entre 2023 et 2024.

En 2024 le volume de collecte est en croissance grâce à l'augmentation des prélèvements automatiques.

Les autres produits non liés à la générosité du public augmentent avec la réévaluation des encaissements de nos créances bailleurs (initiée en 2023 sur l'USD) qui s'est étendue à toutes les devises fortes à l'exception du SEK.

Depuis le 1er Janvier 2022, ACF a mis en œuvre la sectorisation de ses activités lucratives. Ces activités incluent :

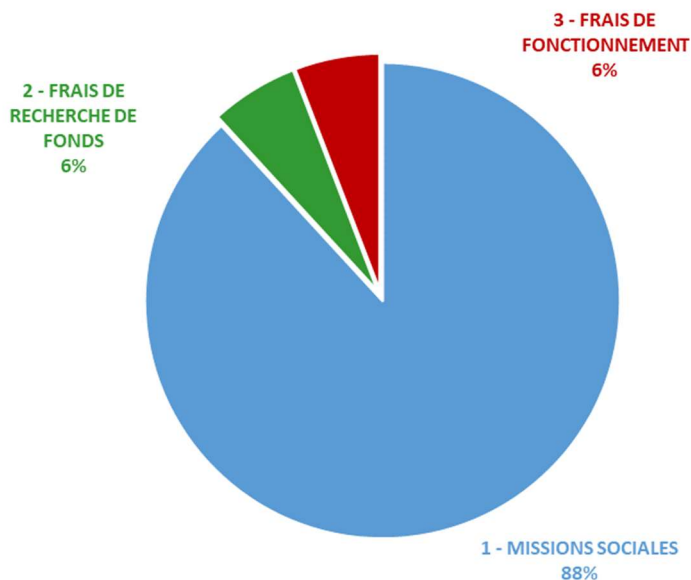
- Les opérations de produits partagés engagées sur 2022
- Les manifestations sportives et les challenges
- La refacturation des coûts de développement engagés pour le logiciel de gestion Logistique LINK.

En 2024, Le chiffre d'affaires généré par les activités lucratives reste stable à 1,3 M€ et le résultat s'élève à 209 K€.

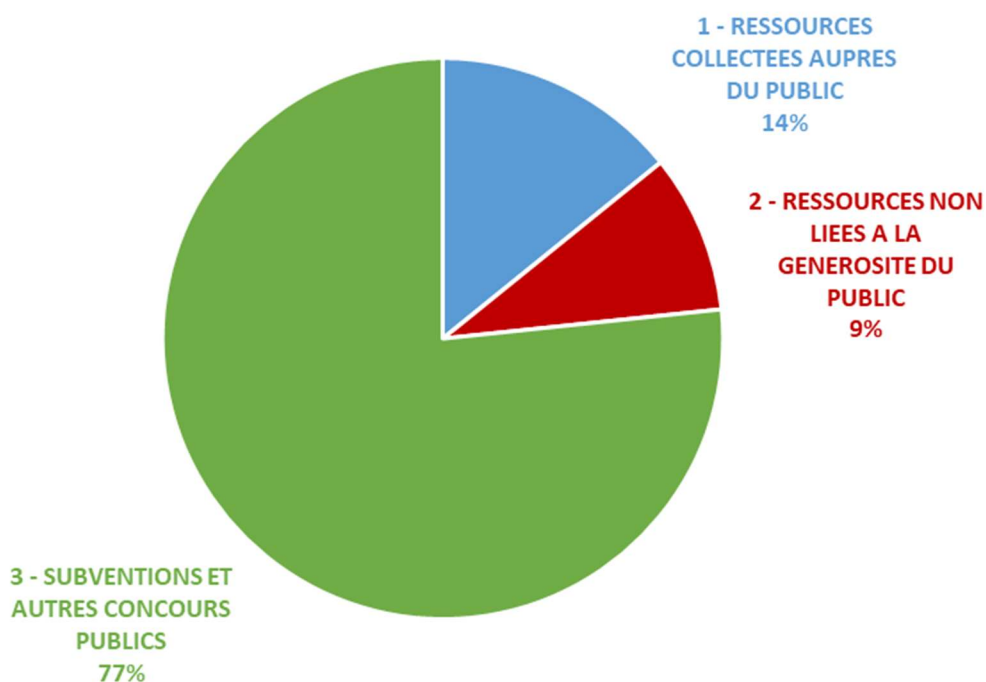
RATIOS CROD

Les ratios ci-dessous sont calculés hors dotations et reprises sur provisions et hors report et utilisation des fonds dédiés.

La part des emplois affectés aux missions sociales s'élève à 88,2%. Le ratio de frais de recherche de fonds s'élève à 6% et celui des frais de fonctionnement passe à 5,8%.



La part des ressources liées à la générosité du public passe de 16,3% de nos financements en 2023 à 14,2% en 2024 alors que la part des subventions reste stable à 76,% et la part de ressources non liées à la générosité du public (gains de change, produits lucratifs, contributions financières sans contrepartie) augmente de 7,7% à 9,1%.



RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 1,276 Millions d'euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 19 septembre 2025 de se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat 2024 de 1 275 954 € selon le tableau ci-dessous :

(en euros)	Au 31.12.2024		Affectation du résultat 2024		Au 31.12.2024
	(avant affectation du résultat 2024)	Diminution des fonds propres	Augmentation des fonds propres	(après affectation du résultat 2024)	
Fonds associatifs	20 000 000	0	0		20 000 000
Réserves pour projet de l'entité dont :	9 260 708	984 849	0		8 275 859
- Recherche Appliquée	1 453 966	169 443	0		1 284 524
- Programmes opérationnels	7 606 741	815 406	0		6 791 335
- Environnement	100 000	0	0		100 000
- Partenariats nationaux	100 000	0	0		100 000
Report à Nouveau			2 260 802		2 260 802
TOTAL	29 260 708	984 849	0		30 536 661
Résultat de l'exercice	1 275 954				
TOTAL FONDS PROPRES	30 536 661				30 536 661

Cette proposition d'affectation traduit les choix stratégiques suivants :

- Maintenir un niveau minimal de 20 Millions d'euros de fonds associatifs, en lien avec notre politique de fonds propres, afin de couvrir les risques éventuels (inéligibles bailleurs, baisse de la collecte, pertes de change, etc.)
- Poursuivre le soutien financier à la recherche appliquée et aux opérations
- Création d'un compte « report à nouveau ».

PERSPECTIVES 2025 (budget 2025)

Le budget 2025 traduisait initialement la volonté institutionnelle de consolider le processus de retour à l'équilibre de l'association qui a été entamé en 2024.

Bien que déficitaire, le budget qui a été voté par le CA nous avait amenés à déprioriser ou à renoncer à certains projets, investissements et recrutements, en se recentrant sur notre cœur de métier.

Cette proposition était mue par une triple volonté : celle de préserver notre capacité de réponse opérationnelle pour et avec les populations des pays dans lesquels ACF intervient tout en assurant une trajectoire réaliste et progressive de retour à l'équilibre budgétaire qui permette de sauvegarder notre outil opérationnel et se faisant de préserver l'emploi.

Comme précisé ci-après dans le paragraphe sur les événements postérieurs à la clôture, l'arrêt des financements publics américains en faveur de l'aide humanitaire décrété par le président des États-Unis, Donald Trump, le 20 janvier 2025, a entraîné un bouleversement global du secteur humanitaire et a eu des répercussions significatives sur la mise en œuvre de nos activités.

Cette décision, sans aucun précédent, a conduit à une diminution des ressources disponibles pour les programmes d'assistance, affectant notamment le soutien aux populations vulnérables, la distribution de biens essentiels et la mise en œuvre non seulement des opérations humanitaires mais aussi des projets de développement.

Les contrats souscrits avec les bailleurs publics américains (BHA & USAID) ont été suspendus sans préavis : les remboursements des frais engagés ont été gelés pour une durée de 90 jours prolongée jusqu'au 19 mai 2025. Après plusieurs courriers d'annulation et de suspension, à date, les activités liées aux contrats suspendus ont finalement pu reprendre sauf dans 3 pays : le Zimbabwe, le Mozambique et l'Afghanistan.

En conséquence, de nombreux et importants ajustements budgétaires financiers ont été nécessaires, notamment des réductions de coûts et d'effectifs non seulement sur le terrain mais aussi au siège afin de préserver l'équilibre financier d'Action Contre la Faim et d'assurer la continuité des engagements institutionnels prioritaires de l'association.

Comptes annuels 2024

Bilan 2024

Bilan actif					
(en euros)		31.12.2024		31.12.2023	
	Note	Montant Brut	Amortissements & Dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 917 621	2 160 238	1 757 383	2 084 236
Immobilisations incorporelles en cours		494 699		494 699	-
Immobilisations corporelles					
Installations techniques		115 813	35 492	80 320	41 211
Matériel informatique & téléphonique		1 347 830	1 091 374	256 456	362 797
Matériel de bureau		58 884	40 376	18 508	19 329
Matériel vidéo		224 475	138 675	85 800	111 077
Mobilier		445 537	253 001	192 535	257 418
Matériel technique pour la recherche		41 890	41 890	-	-
Matériel de transport		4 751 175	4 108 623	642 552	836 430
Outillage et petit équipement		1 768 111	1 574 444	193 667	258 451
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés		1 160 843	103 906	1 056 937	718 976
Immobilisations financières					
Prêts		3 032 525	-	3 032 525	3 032 524
Titres et participations		4 004 990		4 004 990	4 004 990
Autres		301 724		301 724	293 005
TOTAL I.	(1)	21 666 116	9 548 018	12 118 098	12 020 444
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
	(2)	2 263 308	29 177	2 234 131	2 031 129
		29 177			
Créances					
Créances bailleurs	(3.1)	246 180 551	58 704	246 121 847	225 957 496
Créances clients	(3.2)	203 738		203 738	231 119
Créances reçues par legs ou donation		643 721		643 721	1 065 806
Autres	(3.4)	13 791 275		13 791 275	10 066 925
Créances sur réseau international ACF	(3.3)	12 705 576		12 705 576	29 486 146
Valeurs mobilières de placement	(5)	4 328 439		4 328 439	4 322 050
Disponibilités	(6)	72 403 931		72 403 931	66 278 144
Instruments financiers	(12.7)			-	279 346
Charges constatées d'avance	(7)	2 902 071		2 902 071	2 821 085
TOTAL II.		355 422 610	87 881	355 334 730	342 539 245
Ecart de conversion actif (III)	(8)	8 419 022		8 419 022	12 057 071
TOTAL GENERAL (I + II + III)		385 507 748		375 871 848	366 616 762

Bilan passif

(en euros)	Note	31.12.2024	31.12.2023
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droits de reprise		20 000 000	20 000 000
Fonds propres statutaires		1 500	1 500
Fonds propres complémentaires		19 998 500	19 998 500
Réserves pour projet de l'entité		9 260 709	11 608 068
Réserves statutaires		-	-
Réserves pour projets		9 260 709	11 608 068
Recherche appliquée		1 453 967	1 296 999
Programmes opérationnels		7 606 742	7 808 534
Développement international		-	842 831
Système d'information		-	1 659 704
Environnement		100 000	-
Partenariats nationaux		100 000	-
Excédent / Déficit de l'exercice		1 275 954	2 347 360
Situation Nette		30 536 663	29 260 708
TOTAL I.	(9)	30 536 663	29 260 708
FONDS REPORTEES ET DEDIEES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	(10.1)	1 642 780	1 632 785
Fonds dédiés	(10.2)	4 651 116	6 080 548
TOTAL III.		6 293 896	7 713 332
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		15 805 503	14 062 652
TOTAL IV.	(11)	15 805 503	14 062 652
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Dettes Bailleurs de fonds		-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(12.1)	16 985 871	16 920 203
Dettes des legs et donations	(12.2)	226 884	247 968
Dettes fiscales & sociales	(12.3)	12 082 076	12 357 310
 Autres dettes	(12.4)	784 793	1 014 235
			1 002 711
			11 525
Dettes sur réseau international ACF	(12.5)	3 445 232	3 946 203
Instruments financiers	(12.7)	128 008	
Produits constatés d'avance	(13)	279 735 085	267 919 705
TOTAL V.		313 387 949	302 405 624
Ecart de conversion passif (V)	(14)	9 847 840	13 760 349
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		375 871 851	367 202 665

Compte de résultat 2024 – 2023

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 711	5 450
Ventes de biens et services	1 246 625	1 210 132
Produits de tiers financeurs	307 004 972	273 135 409
Concours publics et subventions d'exploitation	251 702 329	219 359 851
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	46 524 528	47 048 639
Dons manuels	43 279 853	42 353 005
Mécénats	510 076	1 246 431
Legs, donations et assurances-vie	2 734 600	3 449 203
Contributions financières	8 778 115	6 726 919
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 681 192	12 388 141
Utilisations des fonds dédiés	2 911 619	7 481 872
Autres produits	8 499 659	4 573 902
Total I	328 348 778	298 794 906
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	38 890 179	30 184 738
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	79 992 371	81 459 928
Aides financières	83 149 160	66 206 716
Impôts, taxes et versements assimilés	3 883 919	3 905 910
Salaires et traitements	89 566 798	85 208 483
Charges sociales	11 925 823	11 739 764
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 263 688	1 219 126
Dotations aux provisions	10 169 145	10 136 181
Reports en fonds dédiés	1 482 188	3 404 180
Autres charges	8 089 759	9 722 286
Aides financières (3)		
Autres charges	8 089 759	9 722 286
Total II	328 413 029	303 187 311
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-64 251	-4 392 405

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-64 250	-4 392 405
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	682 000	673 117
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	9 349 263	8 208 792
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	10 031 263	8 881 910
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	8 923 631	6 303 583
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	8 923 631	6 303 583
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 107 632	2 578 327
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 043 382	- 1 814 078
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 213 614	446 300
Sur opérations en capital	96 802	194 559
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	1 310 415	640 859
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 013 049	1 146 004
Sur opérations en capital	748	934
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	1 013 797	1 146 938
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	296 618	-506 080
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	64 047	27 202
Total des produits (I + III + V)	339 690 458	308 317 674
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	338 414 504	310 665 034
EXCEDENT OU DEFICIT	1 275 954	- 2 347 360
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	6 011 298	3 786 431
Prestations en nature	363 809	565 290
Bénévolat	966 757	889 610
TOTAL	7 341 865	5 241 332
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	6 011 298	3 786 431
Prestations en nature	363 809	565 290
Personnel bénévole	966 757	889 610
TOTAL	7 341 865	5 241 332

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Présentation d'Action Contre la Faim

Créée en 1979, Action contre la Faim (ACF) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale (ONG) luttant contre la faim dans le monde. L'association loi 1901 a été fondée par un groupe de médecins et d'intellectuels français et a une vocation internationale.

La mission d'ACF est de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition ; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Le projet d'Action Contre la Faim est aujourd'hui mis en œuvre à travers un réseau International de huit O.N.G. (Action contre la Faim présente en France, au Canada, aux Etats-Unis, en Inde et au Royaume-Uni; Accion Contra El Hambre ; Aktion Gegen Den Hunger ; Azione Contro La Fame chacune dotée de ses propre statuts, Conseil d'Administration et indépendantes d'un point de vue budgétaire et financier). Action Contre la Faim intervient directement dans 25 pays et a un ancrage international dans 50 pays. Reconnue d'utilité publique, la priorité d'Action Contre la Faim est d'agir concrètement sur le terrain et de témoigner sur le sort des populations soutenues.

Depuis 2019, Action contre la Faim est membre d'Alliance Urgences, un collectif de six ONG dont l'objectif est de créer un élan de solidarité national autour des urgences humanitaires.

La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertise : Nutrition et Santé, Sécurité alimentaire, Eau assainissement et hygiène, Santé mentale, Genre et protection, Plaidoyer, gestion des risques et désastres, Recherche.

Intervention	25 pays
Déploiement de l'aide humanitaire	9.96 millions de personnes
Zone d'Activité	France et International
Salariés	4 604

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement 2022-04

Concernant les dispositions non couvertes par le Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, les comptes annuels ont été établis conformément aux règles définies par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au Plan Comptable Général.

Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le bilan est présenté selon les dispositions du Plan Comptable Général sauf en ce qui concerne les Opérations spécifiques qui suivent et sont présentées conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 :

- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- Créances reçues par legs ou donations ;
- Fonds propres;
- Fonds dédiés ;
- Fonds reportés;
- Dettes des legs ou donations.

Le Compte de Résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources ont été établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié par le Règlement ANC 2020-08.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du Plan Comptable Général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs) ;
- Reports et utilisation des fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature et charges des contributions volontaires en nature.

En annexe de ce document, figurera l'Etat des Avantages et Ressources en provenance de l'étranger mis en place par le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 sous sa forme synthétique. Il est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023. Cet état reprend le montant total des avantages et ressources présentés par Etat du contributeur. L'état détaillé est mis à la disposition du public soit au siège soit sur le site internet.

Evènements postérieurs à la clôture– Impact de l'arrêt des financements américains sur l'aide humanitaire

Trois semaines à peine après la clôture de l'exercice comptable, le nouveau président des États-Unis, Donald Trump, a signé dès le jour de son investiture, le 20 janvier 2025, un Executive Order (décret présidentiel) sur la réévaluation et le réalignement de la politique étrangère des États-Unis sur la base de la doctrine «America first». À partir de ce décret présidentiel, l'administration américaine a pris une série de mesures qui ont remis en question l'engagement des États-Unis dans le financement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement amorcé sous l'administration Kennedy.

Le gel des aides, la réorganisation administrative et les incertitudes financières et budgétaires qui ont résulté de ces décisions ont suscité d'importantes préoccupations quant à la possibilité pour ACF de poursuivre la mise en œuvre de ses opérations humanitaires financées par des fonds publics du gouvernement des États-Unis.

Le gel des aides s'est traduit par une décision de suspendre à des fins de réévaluation et pour une durée de 90 jours l'ensemble des programmes financés par des fonds publics américains.

La réorganisation administrative a débuté avec le lancement (dès le 4 février) du démantèlement de l'USAID (Agence américaine pour le développement international) et la réduction massive de ses effectifs par le DOGE1 (Department of Government Efficiency). Du fait de cette réorganisation précipitée, ACF a perdu la majorité de ses interlocuteurs au sein l'administration américaine, à un moment où des questions cruciales se posaient.

Les incertitudes financières et budgétaires qui s'en sont suivies ont été générées par :

- La décision du secrétaire d'état, Mark Rubio, d'ordonner l'arrêt immédiat de ces programmes sauf, d'abord ceux d'aide alimentaires d'urgence, puis tous ceux d'aide humanitaire d'urgence ;
- L'émission subséquente de notices globales (signées J. Rodgers, ex administrateur USAID) reprenant ces éléments et indiquant que des dérogations seraient accordées au cas par cas ;
- La suspension du système informatique de gestion des paiements ;
- L'annonce, le 10 mars, par le secrétaire d'État Américain de la suppression de 83% des projets financés par l'USAID ;
- Puis le 28 mars du transfert de certaines fonctions de cette agence au Département d'État, dans le cadre d'une réorganisation prévue d'ici le 1er juillet 2025 ;

Elles ont totalement remis en cause notre confiance dans le système, généré de très fortes incertitudes financières et budgétaires et, se faisant, hypothéqué nos facultés d'action.

Compte tenu du fait que ACF était prévisionnellement financé à hauteur de 66.489 millions de dollars par des financements public américains pour l'exercice budgétaire 2025 (61.584 millions de dollars par BHA, 2.426 millions de dollars par l'USAID, 2.479 millions de dollars par BPRM,), et que l'ensemble des financements publics américain représentent 34 % des fonds publics reçus par l'association pour financer ses actions, un dispositif d'analyse des risques relatif au redémarrage des activités dans le cadre des contrats ayant reçu un « avis d'annulation de suspension » a été mis en place. L'analyse des risques, projet par projet, se fait sur la base des critères suivants :

- * Les garanties sur l'éligibilité des coûts sont clarifiées ;
- * Les transferts de fonds (créances et avances) sont reçus et nous avons la garantie que les avances futures seront traitées ;
- * Les risques RH, financiers, juridiques, de sécurité/accès, opérationnels et éthiques liés au redémarrage sont jugés acceptables.

¹ Structure gouvernementale des États-Unis, créé par l'administration Trump afin de réduire les dépenses publiques

En conséquence, de nombreux et importants ajustements budgétaires financiers ont été nécessaires, notamment des réductions de coûts et d'effectifs non seulement sur le terrain mais aussi au siège afin de préserver l'équilibre financier d'Action Contre la Faim et d'assurer la continuité des engagements institutionnels prioritaires de l'association auprès des populations qui en ont le plus besoin.

Notes sur le bilan

Remarque sur le périmètre

Action Contre la Faim est membre d'un réseau international, ACF International. Les comptes présentés ici sont ceux d'ACF France. En effet, les différentes entités du réseau ACF International étant indépendantes les unes des autres, les comptes ne font pas l'objet d'une présentation combinée.

Note 1 : Actif immobilisé

1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de l'Association sont enregistrées et valorisées conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs.

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du règlement CRC 2004-06, et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements & installations	5 à 9 ans
Matériel informatique & téléphonique	3 ans
Matériel informatique projets SI	7 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les biens d'équipement (matériel de transport, de radio et de communication) situés sur les missions, acquis sur fonds propres et dont la valeur unitaire est supérieure à 2 000 €, sont inscrits en immobilisations à leur coût d'acquisition.

Depuis 2008, la durée d'amortissement de ces équipements et véhicules a été alignée sur la durée de refacturation aux bailleurs :

Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel de télécommunication	1 à 2 ans
Matériel informatique et vidéo	1 an
Autres gros équipements programmes	1 à 2 ans
Autres équipements	1 à 3 ans

Pour tout autre équipement, non inclus dans cette liste, acquis sur fonds propres et dont la valeur est supérieure à 15 000 €, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de sa durée de vie économique. Les biens d'équipement situés sur les missions, dont l'achat est financé directement par les bailleurs de fonds, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions. Les méthodes de comptabilisation des immobilisations situées en France et sur les missions restent inchangées pour 2024.

En 2024, l'Association poursuit sa transformation digitale et continue d'investir dans ce domaine. Elle a décidé de comptabiliser en immobilisations les coûts de ses charges de personnel intervenant sur un périmètre de développement du système d'information. Le coût des charges ayant été repris en production immobilisée s'élève à 360 266,46 €. Cette somme est actuellement en immobilisations en cours : les projets concernés ne sont en effet pas encore finalisés au 31 décembre 2024.

La variation des immobilisations brutes depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Logiciels informatiques	3 833 492	104 337	20 208	3 917 621
Immobilisations en cours		494 699		494 699
Immobilisations incorporelles	3 833 492	599 036	20 208	4 412 320
Agencements & installations	60 306	55 507	-	115 813
Matériel informatique & téléphonique	1 288 088	64 219	4 477	1 347 830
Matériel de bureau	61 156	-	2 272	58 884
Matériel vidéo	230 408	-	5 934	224 475
Mobilier	445 537	-	-	445 537
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	-	41 890
Matériel de transport	4 611 174	140 001	-	4 751 175
Matériel Terrain	1 706 636	61 475	-	1 768 111
Immobilisations corporelles	8 445 195	321 202	12 683	8 753 714
TOTAL IMMOBILISATIONS	12 278 687	920 238	32 891	13 166 034

Immobilisations incorporelles

L'augmentation de 599 K€ provient de la poursuite des développements des dernières années :

- Evolutions ERP UBW et logiciel LINK : 104 K€
- Immobilisations en cours 495 K€

(dont 360 K€ de production immobilisée)

Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'explique principalement par le renouvellement d'une partie du parc informatique et des aménagements des salles de réunions (à hauteur de 120 K€).

L'autre variation significative concerne l'acquisition de matériel de transport dans nos missions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2024
Logiciels informatiques	1 749 256	423 960	12 978	2 160 238
Amortissements sur Immobilisations incorporelles	1 749 256	423 960	12 978	2 160 238
Agencements & installations	19 095	16 397	-	35 492
Matériel informatique & téléphonique	925 290	166 083	-	1 091 374
Matériel de bureau	41 827	-	1 451	40 376
Matériel vidéo	119 332	19 343	-	138 675
Mobilier	188 119	64 882	-	253 001
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	-	41 890
Matériel de transport	3 774 744	333 879	-	4 108 623
Matériel Terrain	1 448 185	126 259	-	1 574 444
Amortissements sur Immobilisations corporelles	6 558 482	726 844	1 451	7 283 874
TOTAL AMORTISSEMENTS	8 307 738	1 150 804	14 429	9 444 112

La variation des amortissements fait suite aux acquisitions de l'exercice.

1.2 Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés

La variation des biens reçus par legs et destinés à être cédés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Biens reçus par donation ou legs et destinés à être	747 348	950 237	536 742	1 160 843
Dépréciations des biens destinés à être cédés	- 28 372	- 110 450	- 34 916	- 103 906
Valeur nette des biens destinés à être cédés	718 976	839 787	501 826	1 056 937

Les biens et dettes reçus par legs ont été comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs et destinés à être cédés incluent l'ensemble des biens reçus par ACF hors

- Espèces, actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM² et assimilés
- Biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres
- Biens destinés à être conservés en vertu d'une décision du Conseil d'Administration

Les biens destinés à être cédés ont été valorisés de la manière suivante :

- Biens acceptés par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2024 : valeur en date d'acceptation du Conseil d'Administration.

La valorisation des biens est faite à la valeur vénale (prix net vendeur). Ces biens ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé a été ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

En 2024, ACF a bénéficié de 13 nouveaux legs, constitués à hauteur de 950 K€ d'immobilisations. La diminution de 537 K€ s'explique par l'apurement lié à la vente des immobilisations de 13 legs (11 acquis avant 2024, et 2 acquis en 2024).

1.3 Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières se détaille de la manière suivante :

² OPCVM : organisme de placement collectif en valeurs mobilières

(en euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Prêt ACF Canada	265 674			265 674
Prêts ACF Allemagne	1 861 562			1 861 562
Prêts ACF Italie	905 289			905 289
Total prêts réseau ACF	3 032 525	-	-	3 032 525
Titres SCI	3 999 990			3 999 990
Titres SCIC	5 000			5 000
Total titres et participations	4 004 990	-	-	4 004 990
Dépôts et Cautionnements	293 005	13 314	4 595	301 724
Total immobilisations financières	7 330 520	13 314	4 595	7 339 239

Prêts réseau ACFIN

ACF Italie

Le prêt accordé à ACF Italie s'élève à 905 K€ et sera remboursé à compter de 2025 conformément à l'avenant au contrat de prêt signé le 2 février 2021.

ACF Allemagne

Le montant du prêt accordé s'élève à 3 100 K€. Deux amendements au contrat initial ont été signés en Décembre 2021 et Décembre 2022 afin d'accélérer le remboursement du prêt via l'augmentation du montant dû sur les deux premières échéances. Une demande de rééchelonnement du prêt est en cours pour l'exercice 2025.

ACF Canada

Le montant des prêts accordés s'élève à 266K€. Les conventions de prêts ont dû être revues compte tenu de difficultés financières au sein d'ACF Canada.

Titres et participations

ACF France détient des participations dans deux entités :

- SCI ACF France créée dans le cadre de l'acquisition du siège social. ACF France a réalisé un apport en numéraire à hauteur de 4 000 K€.
- La plateforme Coopérative Logistique Humanitaire (HULO), société créée en 2021 par 9 ONG afin de mutualiser les ressources liées à la gestion logistique. ACF France a réalisé un apport de 4 340 € dans cette coopérative à l'origine, puis 660 €, en 2023.

Tableau des titres et participations

Numéro SIREN	Dénomination	Siège social	% détention	Parts sociales	Valeur comptable (€)	Capital Social	Résultat du dernier exercice clos
318 990 892	SCI ACTION CONTRE LA FAIM	102, rue de paris 93 100 Montreuil	100%	399 999	3 999 990	4 000 000	- 225 847
903 751 154	HULO	89, rue de Paris, 92110 Clichy	11%	334	3 340	30 060	82 425

Les dépôts et cautionnements (302K€) se composent majoritairement des dépôts des missions.

Note 2 : Stocks

Les stocks sont composés de matériels et fournitures destinés aux missions. Ils permettent de réduire les délais de réponse aux besoins d'approvisionnement des missions et d'augmenter ainsi l'efficacité d'ACF en cas d'urgence.

Les entrées en stocks sont évaluées au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus. Les stocks sont gérés, en cours d'année, selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks consommés sont alors directement imputés aux charges des missions.

Depuis quelques années, des stocks sont directement positionnés dans plusieurs de nos pays d'intervention afin de réduire les délais d'approvisionnement de certains articles. Ces stocks sont réapprovisionnés ponctuellement en fonction d'une estimation des besoins sur des projets devant être signés les mois suivants. L'utilisation de ces stocks est croissante depuis ces 5 dernières années, ce qui explique l'augmentation du stock de 167K€. Les missions qui utilisent le plus ce système sont le Nigéria et la République Démocratique du Congo.

A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock dans les différents entrepôts.

Une reprise de provision de 29 K€ a été réalisée en 2024 : une meilleure gestion des dates de péremption a été réalisée.

Note 3 : Créances

3.1 Créances Bailleurs de fonds

Les créances bailleurs se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2024 :

(en euros)	31.12.2024	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	31.12.2023
Créances	246 180 551	29 056 586	217 123 965		226 016 200
Dépréciation sur créances bailleurs	58 704				58 704
Valeur nette des biens destinés à être cédés	246 121 847	29 056 586		-	225 957 496

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les contrats de financement institutionnel qualifiables de «subventions» ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créances pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature du contrat.

Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuelles, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits constatés d'avance ».

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des dépenses futures est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance".

Concernant les opérations en devises étrangères, les créances ont été comptabilisées :

- au taux de change historique (taux du jour de la signature du contrat de financement) pour le montant global de la convention bailleur,
- au taux de change mensuel pour les réceptions de fonds depuis 2023.

Les créances ont été converties au taux de clôture du 31.12.2024 et les écarts de conversion actif et passif ont été constatés.

3.2 Créances clients

Au 1^{er} Janvier 2022, ACF a mis en place la sectorisation pour ses activités lucratives. Les créances clients se rapportent à la facturation réalisée en 2024.

Se reporter à la Note 15.

3.3 Créances reçues par legs ou donations

Les créances reçues par legs et donations se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2024 :

(en euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Créances reçues par legs	1 065 806	324 206	746 291	643 721

Les créances sont constituées des espèces, actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés. L'apurement de ces créances se fait à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

En 2024, ACF a bénéficié de 17 nouveaux legs, constitués de 300 K€ de créances diverses. La diminution de 746 K€ s'explique principalement par l'apurement de créances qui concernent 21 legs (16 acquis avant 2024, et 5 acquis en 2024).

3.4 Autres créances

Le poste « Autres créances » se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs débiteurs siège	111 814	96 434
Créances sociales et fiscales siège	406 475	299 701
Avances partenaires / fournisseurs Terrain	7 948 079	4 288 278
Produits à recevoir collecte	2 339 536	3 157 552
Autres	2 985 372	2 224 959
Total autres créances	13 791 275	10 066 925

Les avances partenaires et fournisseurs terrain ont beaucoup évolué entre 2023 et 2024. Cela est dû à des demandes d'avance par nos fournisseurs de distribution de fonds sur le terrain (les distributions ont eu lieu plus tardivement) et des avances partenaires importantes faites en Décembre 2024.

Les produits de collecte à recevoir s'élèvent à 2 339 K€ (3 158 K€ en 2023).

La ligne « Autres » correspond majoritairement aux avances en compte courant de ACF France pour le compte de la SCI ACF dans laquelle ACF France détient des participations et toutes deux créées en 2021 (2 498 K€ en 2024 contre 2 639 K€ en 2023).

3.5 Créances sur le réseau international

Le poste « Créances sur le réseau international ACF » traduit la créance résultant des opérations économiques ou financières réalisées entre ACF et les autres entités du réseau international ACF : ACF États-Unis, ACF Royaume-Uni, ACF Espagne, ACF Canada, ACF Inde, ACF Italie et ACF Allemagne. Ces opérations peuvent être de différentes natures :

- Refacturation par ACF France au coût d'achat de matériels et fournitures acquis via son service achats pour le compte d'une autre entité ;
- Refacturation croisée (y compris à la charge d'ACF France) au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'une autre entité pour ses missions ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques pour des pays dont les opérations sont menées par un autre membre du réseau, moyennant un suivi particulier des opérations concernées ;
- Reversement de subventions de bailleurs de fonds reversées à d'autres entités d'ACF International pour la réalisation de contrats ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques effectuées par les membres du réseau pour les missions sociales ACF France ;
- Donations d'ACF France à une autre entité du réseau afin de l'aider dans le développement de ses missions sociales. Celles-ci sont rapportées au résultat au fur et à mesure des dépenses effectuées.

A noter que ces comptes n'intègrent que les transactions entre ACF France et les différentes entités du réseau, les flux relatifs aux contrats bailleurs apparaissent dans le poste créances bailleurs.

La décomposition des « Créances sur le réseau international ACF » est la suivante :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur ACF Etats-Unis	1 085 884	12 803 081	2 649 564
Créances sur ACF Royaume-Uni	428 214	466 668	417 150
Créances sur ACF Espagne	10 966 219	15 886 821	11 366 100
Créances sur ACF Canada	41 724	66 617	347 110
Créances sur ACF Inde	152 926	231 464	218 256
Autres créances réseau	30 609	31 495	87 792
Total Créances sur le réseau ACF	12 705 576	29 486 146	15 085 973

Les créances sur le réseau ACF diminuent de 16 800 K€ en 2024.

La créance sur ACF Espagne notamment diminue de 4 921 K€ sur l'exercice. Elle se rapporte :

- Aux reversements de subventions à ACF Espagne pour couvrir l'exécution des contrats bailleurs signés par ACF France (10 966 K€ en 2024 contre 15 416 K€ en 2023 soit -4 450 K€).
- Aux refacturations d'achats de matériel et de mise à disposition de personnel (537 K€ en 2024 soit -470 K€ par rapport à 2023)

La créance sur ACF États-Unis se rapporte :

- Aux avances transmises à ACF Etats-Unis pour les programmes qui leur sont délégués. Une transmission des dépenses effectuées est réalisée de manière plus régulière et permet un meilleur suivi des avances et des contrats.

- Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses

Note 4 : Dépréciations actif

Le tableau de synthèse des dépréciations se présente de la façon suivante :

(en euros)	Total au 31.12.2023	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2024
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Dépôt et Cautionnements	-			-	-
Prêt	-				-
Stocks	59 135		29 958		29 177
Donations et legs destinés à être cédés	28 372	75 534			103 906
Créances bailleurs de fonds	58 704				58 704
TOTAL PROV° POUR DEPRECIATION	146 211	75 534	29 958	-	191 787

Les dotations 2024 concernent les legs.

La reprise de provisions sur stocks de 30 K€ a été utilisée lors de la sortie des stocks.

Note 5 : Valeurs mobilières de placement

Le poste "Valeurs mobilières de placement" est composé de SICAV monétaires liquides et d'un contrat de capitalisation dont l'échéance correspond au portefeuille détenu en France. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition et valorisé suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Évolution des valeurs mobilières de placement au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	4 328 439	4 322 050	4 318 878
	4 328 439	4 322 050	4 318 878

Au 31.12.2024, ce poste se décompose de la manière suivante :

- Placements à moyen terme (4 et 5 ans) : 4 M€
- SICAV monétaires en euros : 328 K€

Note 6 : Disponibilités

Les disponibilités sont distinguées en deux postes :

- Disponibilités « missions »
- Disponibilités « siège »

La décomposition des disponibilités au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Comptes bancaires	12 560 367	16 835 119	15 013 883
Caisses	1 206 194	1 424 860	1 192 150
Disponibilités "missions"	13 766 561	18 259 979	16 206 033
Comptes bancaires	58 468 850	47 850 486	39 908 207
Caisses	168 520	167 679	180 375
Disponibilités "siège"	58 637 370	48 018 165	40 088 582

Les disponibilités « missions » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses détenus sur les missions au 31.12.2024. Elles passent de 18 260 K€ en 2023 à 13 767 K€ en 2024.

Les disponibilités « siège » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses détenues par le siège au 31.12.2024.

Au cours des dernières années, le niveau des disponibilités du siège a augmenté du fait de la mise en place en 2021 de nouvelles conditions de règlement « paiement en avance » dans les contrats signés avec le bailleur américain.

Les disponibilités en devises fortes détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel au 31.12.2024.

Les disponibilités en devises locales détenues à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel ou au taux local (TMP) dans les cas où le taux officiel était décorrélé des taux pratiqués localement.

Note 7 : Charges Constatées d'Avance

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance	2 902 071	2 821 085
Total charges constatées d'avance	2 902 071	2 821 085

Les Charges Constatées d'Avance ont été maintenues à un niveau élevé avec une légère augmentation (+ 80 K€) : ce niveau de charges constatées d'avance s'explique, depuis 2022, par l'augmentation de nos volumes, et notamment de nos stocks réceptionnés en 2025 sur nos achats 2024.

Note 8 : Ecart de conversion actif

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Ecarts de conversion actif sur créances et dettes	8 283 910	11 877 739
Différences d'évaluation sur instruments financiers à terme	135 113	
Ecarts de conversion actif	8 419 023	11 877 739

Les écarts de conversion actif se rapportent à la réévaluation des créances bailleurs (6 285 K€) et à la réévaluation des créances intercos (1 999 K€)

Note 9 : Fonds propres

ACF dispose de deux types de fonds propres:

- Les Fonds Associatifs dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation en cas de difficulté soudaine de financement ;
- Les Réserves Pour Projet de l'Entité destinées à financer des projets opérationnels ou des programmes de recherche appliquée et à soutenir les initiatives de protection de l'environnement et les partenariats nationaux depuis 2023.

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 a décidé d'affecter le résultat 2023 de – 2 347 360 € de la façon suivante :

(en euros)	Au 31.12.2023 (avant affectation du résultat 2023)	Affectation du résultat 2023	Dont Générosité du Public	Résultat 2024	Dont Générosité du Public	Au 31.12.20234 (avant affectation du résultat 2024)
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000					20 000 000
Fonds propres	20 000 000	-	-			20 000 000
Recherche appliquée	1 296 999	256 108	413 076			1 453 967
Programmes opérationnels	7 808 534	853 584	651 792			7 606 742
Développement international	842 831	842 831	-			-
Système d'Information	1 659 704	1 659 704	-			-
Environnement			100 000			100 000
Partenariats nationaux			100 000			100 000
Réserves pour projet de l'entité	11 608 068	3 612 227	1 264 868			9 260 709
Excédent / Déficit de l'exercice	-	2 347 360		1 275 954		1 275 954
TOTAL FONDS PROPRES	29 260 708	3 612 227	1 264 868	1 275 954	-	30 536 663

Note 10 : Fonds dédiés et Fonds reportés

10.1 Fonds reportés

La variation des fonds reportés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Fonds reportés	1 632 785	1 257 299	1 247 304	1 642 780

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou la réalisation du bien reçu par legs ou donation. Ils sont estimés sur des informations portées à la connaissance d'ACF au moment de l'acceptation par le Conseil d'Administration.

Les fonds reportés peuvent ensuite être ajustés, sur la base d'une nouvelle décision de gestion du Conseil d'Administration, en fonction des écarts constatés entre les décisions de gestion prises lors de la première comptabilisation au bilan et les revalorisations des actifs et passifs sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.

Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la réalisation du lot, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

L'augmentation des fonds reportés s'explique par l'acquisition de 20 nouveaux legs durant l'année écoulée. En 2024, 21 legs ont été clôturés pour un montant de 1 247 K€.

10.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-06.

Les ressources affectées non utilisées en fin d'exercice sont compensées par une charge de même montant dans le Compte d'Emplois des Ressources et dans le Compte de Résultat (poste « Report en fonds dédiés »). Ces ressources non utilisées sont alors inscrites au passif du bilan en « fonds dédiés ».

L'utilisation -durant l'exercice suivant- d'une partie de ces fonds génère un produit dans le Compte d'Emplois des Ressources et dans le Compte de Résultat (poste Utilisation des fonds dédiés) pour le montant effectivement consommé au cours de l'exercice et donne lieu pour la même valeur à une diminution du poste « fonds dédiés » au passif du bilan.

Affectation des Fonds dédiés

Au cours de l'année 2024, le poste des fonds dédiés a évolué par de nouvelles affectations d'une part, et par l'utilisation des fonds existants d'autre part. Les nouvelles affectations proviennent de la décision des donateurs.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	AU 01/01/2024	AUGMENTATION	UTILISATION		AU 31/12/2024	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs	Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES

FONDATIONS pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Bangladesh	300 000	-	60 172	-	239 828	-
Burkina Faso	59 536	28 000	-	84 000	3 536	3 536
Corne de l'Afrique	20 000	-	-	20 000	0	-
Jordanie	20 048	-	-	-	20 048	5 048
Lybie	5 000	-	-	5 000	0	-
Madagascar	50 000	-	-	50 000	0	-
Nepal	189 219	90 000	60 000	188 777	30 442	443
Moyen Orient	5 000	-	-	-	5 000	-
Ukraine	106 000	-	-	99 097	6 903	6 000
RCA	-	15 450	-	-	15 450	-

TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES	754 803	133 450	120 172	446 874	321 208	15 026
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------

RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (GP)

GP pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Afghanistan	355 452	2 760	-	259 433	98 778	67 523
Bangladesh	-	275 030	-	-	275 030	-
Burkina Faso	710	253 019	-	-	253 729	-
Birmanie	200 000	-	-	-	200 000	-
Projets Siège	-	50 000	25 980	-	24 020	-
Congo	129 154	5 265	-	-	134 419	-
RCA	4 070	305	-	-	4 375	-
Côte d'Ivoire	203 329	-	-	119 376	83 953	83 953
Corne de l'Afrique	28 534	-	-	28 534	0	-
France	408 834	142 313	-	72 280	478 868	130 316
Santé	-	1 245	-	-	1 245	-
Indonésie	300	-	-	-	300	300
Inde	49 321	250	-	49 571	0	-
Irak	-	125 455	-	-	125 455	-
Cameroun	325 107	1 422	-	220 000	106 529	1 100
Liberia	5 611	-	-	-	5 611	5 611
Lybie	123 689	127 788	-	80 774	170 704	-
Madagascar	0	7 052	7 052	-	0	-
Mongolie	5 800	-	-	-	5 800	5 800
Malawi	10	-	-	-	10	10
Nigeria	6 749	-	-	-	6 749	6 749
Nepal	600	150	-	-	750	600
Afrique de l'Ouest	5 053	-	-	-	5 053	5 053
Pakistan	271 473	50	-	70 000	201 523	-
Programmes d'Urgences AGP	-	4 551	-	-	4 551	-
Sierra Leone	139 226	302	-	139 528	0	-
Tchad	65 050	7 423	-	-	72 473	45 807
Moyen Orient	365 803	895	-	273 282	91 626	-
Asie	13 401	-	-	-	13 401	-
Ukraine	959 440	3 944	-	410 451	545 045	468 569
Wash	119 597	200	-	51 845	67 952	119 597
RH	-	250	-	-	250	-
Yemen	249 239	2 552	-	249 997	1 794	1 794
ZEvent	37 963	-	-	37 963	0	-
Total GP pour Fonds dédiés ACF France	4 073 516	1 002 544	33 032	2 063 034	2 979 994	942 783

GP pour Fonds dédiés ACF Espagne

Colombie	1 845	-	-	1 845	0	-
Philippines	950	-	-	950	0	-
Guatemala	145	-	-	145	0	-
Géorgie	700	-	-	700	0	-
Liban	27 085	70 448	26 054	-	71 479	676
Mali	3 059	5	3 059	5	0	-
Mauritanie	120	-	-	120	0	-
Niger	1 020	-	-	1 020	0	-
Palestine	56 890	96 777	-	-	153 667	12 287
Sénégal	43 189	-	-	20 952	22 237	22 237
Soudan	250	45 683	-	-	45 933	-
Syrie	2 550	1 485	-	-	4 035	2 530
Venezuela	100	-	-	100	0	-
Total GP pour Fonds dédiés ACF Espagne	137 902	214 398	29 113	25 837	297 351	37 729

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	AU 01/01/2024	AUGMENTATION	UTILISATION		AU 31/12/2024	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs	Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années
Entreprises pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Afghanistan	27 430	-	-	-	27 430	27 430
France	607 715	103 589	-	280 871	430 433	-
Madagascar	16 947	-	-	16 947	0	-
Mongolie	332	-	-	-	332	332
Nigeria	32 049	-	-	-	32 049	32 049
Inde	3 002	-	-	3 002	0	-
Afrique de l'Ouest	2 199	-	-	-	2 199	2 199
Sierra Leone	1	-	-	-	1	1
Tchad	16 001	-	-	-	16 001	16 001
Moyen Orient	47 265	-	-	-	47 265	-
Ukraine	185 938	1	-	-	185 937	182 625
Programmes d'Urgences	93 153	29 845	-	50 000	72 998	-
Total ENTREPRISES pour Fonds dédiés ACF France	1 032 033	133 433	-	350 820	814 645	260 638
Entreprises pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS						
Ethiopie	20 793	-	-	-	20 793	20 793
Haiti	12 554	-	-	-	12 554	12 554
Sud Soudan	176	-	-	176	0	-
Somalie	85	-	-	-	85	85
Total ENTREPRISES pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS	33 608	-	-	176	33 432	33 432
Entreprises pour Fonds dédiés ACF ESPAGNE						
Liban	1 576	-	-	-	1 576	1 576
Soudan	-	180 000	-	-	180 000	-
Total ENTREPRISES pour Fonds dédiés ACF Espagne	1 576	180 000	-	-	181 576	1 576
TOTAL RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 325 744	1 531 055	62 145	2 464 745	4 329 909	1 297 774
TOTAL FONDS DEDIES	6 080 547	1 664 505	182 317	2 911 618	4 651 116	1 312 800

Les fonds dédiés ACF Espagne/Etats-Unis sont/seront délégués à ACF Espagne/Etats-Unis pour une mise en œuvre de projets dans les pays concernés.

Note 11 : Provisions pour risques et charges

La variation des « Provisions pour risques et charges » depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2023	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2024
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Risques généraux liés à l'activité	5 951 979	1 652 897	1 104 560	1 392 311	5 108 005
Provision pour risques et charges	5 884 029	1 652 897	1 104 560	1 392 311	5 040 055
<i>dont risques inéligibles</i>	<i>3 493 600</i>				
Provisions pour risques divers	67 950				67 950
Risque de change	8 088 005	2 584 326			10 672 331
Provisions pour charges donations	22 667	2 500	-	-	25 167
Total Prov° Risques et charges	14 062 651	4 239 723	1 104 560	1 392 311	15 805 503
Dont dotations					
- d'exploitation		4 239 723	1 104 560	1 392 311	
- financières		-	-	-	
- exceptionnelles		-	-	-	

- Provisions pour risques généraux liés à l'activité**

Les provisions pour « risques généraux liés à l'activité » concernent des litiges ou événements liés à l'activité d'ACF au cours de l'exercice (dotation) ou d'exercices antérieurs (report) et susceptibles de générer des charges au cours des exercices ultérieurs. La comptabilisation des provisions permet d'anticiper la charge des risques identifiés et d'imputer cette charge au résultat de l'exercice au cours duquel le risque a été généré. Les reprises de provisions neutralisent ensuite la charge ultérieure lorsque la provision est « utilisée », ou génèrent un résultat « exceptionnel » lorsque le risque n'est finalement pas avéré (provision non utilisée).

La provision pour risques et charges sur activité se rapporte à l'ensemble des risques liés à l'activité d'ACF. La dotation 2024 s'élève à 1 653 K€ et se compose essentiellement de :

- Risques à la suite des audits bailleurs : 696 K€
- Risques prudhomaux : 241 K€
- Risques opérationnels : 715 K€

Il n’y a pas de provision pour risques divers qui se rapporte habituellement à la provision « NICRA » (Negotiated Indirect Cost Rate Agreement).

Pour rappel, le NICRA est le taux utilisé pour la valorisation des coûts de structure chargés sur les contrats signés avec le gouvernement américain. A la signature du contrat, le dernier taux validé est utilisé puis ce taux est actualisé chaque année sur la base du ratio frais de structure / volume d’activité de l’association. Actuellement il y a un délai de 2 ans entre la signature d’un contrat et la validation définitive du taux par le gouvernement américain.

Au vu des calculs de cette année, il n’y a pas lieu de constater une provision pour l’année 2024 : ACF France n’aura pas de montant à rembourser à USAID. De plus, les événements survenus à la suite de l’investiture de Donald Trump en janvier 2025 ne nous ont pas permis d’échanger avec le bailleur sur ce sujet.

- **Provisions pour risque de change**

A la fin de l’année 2024, les créances et dettes ont été réévaluées au taux de clôture. En particulier la réévaluation des créances bailleurs a généré un écart de conversion actif de 7 735 K€ à fin décembre 2024, qui a été provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes à hauteur de 5 034K€ (5 059 K€ en 2023). Cette provision est évaluée au regard :

- Des caractéristiques opérationnelles et financières des conventions de financement, et en particulier au regard des dépenses futures qui seront réalisées dans la même devise que celle de la convention avec le bailleur permettant une couverture naturelle du risque de change.
- Des opérations de couverture mises en place au 31.12.2024 et couvrant les flux futurs de réception de fonds en 2025.

Note 12 : Dettes

12.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs se détaillent de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs	3 670 665	4 163 987
Factures non parvenues	13 286 563	12 746 515
Autres charges à payer	28 643	9 701
Total Dettes fournisseurs & comptes rattachés	16 985 871	16 920 203

Ce poste comprend les dettes sur achats liées à l’activité courante de l’Association (les missions sociales, la collecte de fonds et le fonctionnement du siège), les dettes sur immobilisations et les charges à payer sur factures non parvenues siège et missions.

Au 31.12.2024, les factures non parvenues missions représentent un montant de 12 217 K€ (11 765 K€ en 2023 et se rattachent notamment aux factures non parvenues sur dépenses partenaires. Les Factures Non Parvenues sont comptabilisées lorsque ACF ne dispose pas des rapports financiers validés des partenaires.

12.2 Dettes rattachées à des legs ou donations

(en euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Dettes reçues par legs	247 968	14 644	35 728	226 884

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur qu'ACF s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

L'augmentation de ces dettes est justifiée par l'acquisition de 9 nouveaux legs, constitués de 14K€ de dettes diverses. La diminution de 35K€ s'explique principalement par l'apurement de dettes liées à 10 legs (tous acquis avant 2023).

12.3 Dettes fiscales et sociales

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Personnel et comptes rattachés	703 910	1 273 919
Provision congés payés et CET	7 511 520	5 191 541
Organismes sociaux et fiscaux	3 866 646	5 891 849
Total Dettes fiscales & sociales	12 082 076	12 357 310

La légère diminution des Dettes Fiscales et Sociales (- 275 K€) s'explique par une baisse significative du poste Personnel et comptes rattachés (- 569K€) et les organismes sociaux et fiscaux (- 2 024 K€). Cependant, on constate une hausse toujours importante de la provision congés payés et CET (+ 2 320 K€)

12.4 Autres dettes

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Partenaires - Subventions bailleurs reversées	580 802	628 795
Charges à payer	87 165	41 312
En cours missions (SWAPS)	-	29 664
Autres	116 826	314 464
Total autres dettes	784 793	1 014 235

Le poste Partenaires – Subventions bailleurs reversées se rapporte aux subventions reversées aux partenaires dans le cadre de l'implémentation de programmes opérationnels.

12.5 Dettes sur réseau ACF International

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Dettes sur ACF Etats-Unis	457 447	316 372	963 941
Dettes sur ACF Royaume-Uni	1 293 392	855 878	533 516
Dettes sur ACF Espagne	1 472 791	2 326 227	1 869 628
Dettes sur ACF Canada	114 736	281 713	454 445
Dettes sur ACF Inde	-	-	-
Autres dettes réseau	106 866	166 012	186 365
Total Dettes sur le réseau ACF	3 445 232	3 946 203	4 007 895

Les dettes sur le réseau ACF (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Canada et Allemagne) sont constituées de :

- La participation aux frais de fonctionnement et aux frais administratifs dans le cadre des échanges pays ;
- La refacturation croisée au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'ACF pour ses missions.

A noter que ce poste n'intègre que les flux financiers entre ACF France et les autres membres du réseau, les dettes rattachées à la gestion des contrats bailleurs apparaissent en Avances bailleurs.

Les dettes réseaux diminuent de 501 K€ pour passer à 3 445 K€ en 2024.

Les dettes envers ACF Espagne correspondent aux flux relatifs aux transactions courantes entre ACF France et ACF Espagne à savoir :

- Différence entre les sommes reversées par ACF France pour l'exécution des contrats bailleurs signés par ACF France et les dépenses effectivement engagées par ACF Espagne à fin 2024 pour un montant total de 3 136 K€ ;
- Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses pour un montant total de 562 K€.

12.6 Echéances des dettes

(en euros)	Total au 31.12.2024	Échéance	
		< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	16 985 871	16 985 871	
Dettes sur legs et donations	226 884	226 884	
Dettes fiscales & sociales	12 082 076	12 082 076	
Autres dettes	784 793	784 793	
Dettes sur réseau international ACF	3 445 232	3 445 232	
Total	33 524 856	33 524 856	-

12.7 Instruments financiers

L'association a mis en place des instruments couvrant les flux d'encaissement attendus des bailleurs sur les devises principales : USD, SEK et GBP.

La stratégie de couverture mise en place repose sur des couvertures fermes à horizon 1 an maximum via des ventes ou achats à terme, des achats ou ventes spot, des tunnels d'options symétriques prime zéro.

Les instruments financiers à terme mis en place ont été comptabilisés selon les modalités suivantes :

- Application du Principe de symétrie entre la reconnaissance de l'opération couverte (encaissement des créances) et l'effet de couverture (gains / pertes de l'opération de couverture).
- A l'enregistrement de la créance, celle-ci est comptabilisée au cours du jour et en date de clôture, l'ensemble des créances sont réévaluées au taux de clôture en contrepartie d'un écart de conversion actif en cas de perte de change latente ou écart de conversion passif en cas de gain de change latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.
- Certaines créances en devises font l'objet de couvertures de change telles que mentionnées ci-dessus (ces couvertures étant adossées aux créances par devise et par maturité) ou de couvertures « naturelles » dans les cas où des dépenses futures dans la même devise sont attendues à des maturités similaires.
- Dans ces cas, la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.
- Les écarts de conversion actifs relatifs à des créances couvertes par des instruments dérivés ou des dépenses futures dans la même devise tels que décrits ci-dessus sont maintenus au bilan sans provision pour risque et charge.
- Les couvertures adossées suivent le même traitement comptable, avec la reconnaissance d'écarts de réévaluation au bilan à la clôture.
- Au dénouement des couvertures et des flux, les effets de change liés à l'instrument de couverture et à l'élément couvert sont constatés en résultat opérationnel.
- Dans le cas où des couvertures ne sont pas adossées à des créances, ces couvertures sont considérées :
 - o Soit comme couvrant des flux futurs à recevoir (dans ce cas elles sont en engagements hors bilan);
 - o Soit comme des sur couvertures sans flux futurs en devises à recevoir (dans ce cas, elles sont réévaluées au bilan et font l'objet d'une provision en cas de moins-value latent). Au 31.12.2024, les instruments de couverture couvrant les positions ouvertes des créances ont été réévalués et les différences de réévaluation ont été comptabilisées en instruments financiers en contrepartie d'un compte de régularisation.

Note 13 : Produits constatés d'avance

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits constatés d'avance	279 735 085	267 919 705
Total autres créances	279 735 085	267 919 705

Les contrats de financements institutionnels qualifiables de « subventions » ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive, sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créance pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature du contrat.

Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuels, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits

comptabilisés d'avance ». Les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des dépenses futures est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance".

Note 14 : Ecarts de conversion passif

(en euros)	31.12.2024	31.12.2023
Ecarts de conversion passif	9 840 735	13 301 671
Différences d'évaluation sur instruments financiers à terme	7 105	
Ecarts de conversion passif	9 847 840	13 301 671

La diminution des écarts de conversion passif se rapporte à la réévaluation des créances bailleurs.

Depuis 2022, ACF a mis en place des instruments de couverture à terme lui permettant de diminuer le risque de change rattaché à ses créances en devises ouvertes et ce, à chaque clôture et dans le cas présent, au 31.12.2024.

Les différences d'évaluation sur instruments financiers à terme correspondent à la réévaluation des instruments à terme ouverts au 31.12.2024 et ayant une date de maturité en 2025.

Note 15 : Sectorisation

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, ACF a mis en œuvre la sectorisation de ses activités lucratives. Ces activités incluent :

- Les opérations de produits partagés engagées sur 2024
- Les manifestations sportives et les challenges
- La refacturation des coûts de développement engagés pour le logiciel de gestion Logistique LINK (nommé LINK v1).

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018, un bilan et un compte de résultat des activités lucratives ont été établis au 31.12.2024.

Le bilan présente un total de 723 K € et se décompose de la manière suivante :

Bilan actif					
(en euros)		31.12.2024 BRUT	31.12.2024 AMORTISSEMENTS	31.12.2024 NET	31.12.2023
	Note				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Logiciels informatiques		1 034 247	643 721	390 526	390 526
		-	643 721		
Immobilisations corporelles					
Matériel informatique & téléphonique		-	-	-	-
Amortissements		-	-	-	-
TOTAL I.		1 034 247	643 721	390 526	390 526
ACTIF CIRCULANT					
Créances					
Autres				301 410	227 669
Disponibilités				19 192	1 676 918
Charges constatées d'avance				12 367	41 252
TOTAL II.				332 970	1 945 839
TOTAL GENERAL (I + II + III)				723 495	2 336 365

Bilan passif				
(en euros)	Note		31.12.2024	31.12.2023
FONDS ASSOCIATIFS				
Compte de liaison			-	172 919
Report à nouveau				
Excédent / Déficit de l'exercice			209 027	186 716
TOTAL I.			36 108	1 850 716
DETTES				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés			110 857	107 765
Dettes fiscales & sociales			576 531	377 884
TOTAL IV.			687 388	485 649
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			723 496	2 336 365

Note 1 : L'immobilisation du logiciel LINK a été affectée au secteur lucratif en date du 1^{er} janvier 2023

Note 2 : Les autres éléments d'actif et passif se composent :

- Des éléments du bilan rattachés directement aux activités lucratives (créances clients, TVA)
- Des créances et dettes rattachées aux activités mixtes de l'association et affectées au secteur lucratif au prorata du temps passé sur le secteur lucratif par les salariés du siège.

Le résultat généré par les activités lucratives s'élève à 209 K€.

<i>Compte de Résultat - Partie I</i>		
<i>(en euros)</i>	2024	2023
Autres produits	1302 425	1202 592
Produits d'exploitation	1 302 425	1 202 592
Achats matières premières, autres approv et charg	350 991	437 528
Impôts, taxes et versements assimilés	48 125	33 292
Charges de personnel	629 756	404 076
Dotations aux amortissements, aux dépréciations e -	0	114 623
Autres Charges	518	305
Charges d'exploitation	1 029 390	989 824
I. RESULTAT COURANT NON FINANCIER	273 036	212 768
<i>Compte de Résultat - Partie II</i>		
<i>(en euros)</i>	2024	2023
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
II. RESULTAT FINANCIER	0	0
III. RESULTAT COURANT (I + II)	273 036	212 769
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Impôt sur les sociétés	64 009	26 052
Total des produits	1 302 425	1 202 592
Total des charges	1 029 390	989 737
EXCEDENT ou INSUFFISANCE (III + IV)	209 027	186 716

Les produits d'exploitation sont constitués par la vente de prestations notamment le Challenge Contre la Faim (1 089K€).

Les charges d'exploitation se composent :

- De l'ensemble des charges directes générées par les activités lucratives.
- Des charges mixtes affectées au secteur lucratif au prorata du temps passé sur les activités lucratives par les salariés du siège
- De l'amortissement de l'immobilisation.

Un impôt sur les sociétés de 64 K€ a été constaté au 31.12.2024.

Note 16 : Engagements Hors Bilan

Pour rappel, les engagements donnés ou reçus correspondent aux droits et obligations d'ACF au 31.12.2024 ne donnant pas lieu à une écriture comptable et qui, s'ils se réalisent, influent sur la situation patrimoniale de l'association.

Engagements donnés :

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés d'ACF, l'impact des provisions pour retraite est considéré comme négligeable et n'a pas été calculé.

En garantie d'un prêt travaux d'un montant initial de 1 744 500€ € à rembourser jusqu'en 2043 à BNP Paribas, et d'un prêt travaux d'un montant initial de 2 260 500€ à rembourser jusqu'en 2043 à la Société Générale accordés à la SCI ACTION CONTRE LA FAIM, l'Association ACTION CONTRE LA FAIM a consenti le nantissement de son contrat de capitalisation SPIRICA pour un montant maximum de 4 179 450€ répartis de la manière suivante :

- 1 918 950 € au profit de BNP Paribas (110% du prêt en garantie)
- 2 260 500 € au profit de la Société Générale.

Des engagements auprès de nos partenaires ont été donnés pour des contrats pluriannuels dépassant l'année 2024 : cela représente 56 173 K€ au 31.12.2024. Cela correspond à des contrats signés en fin d'année 2024 et principalement :

- Contrat Tchad, pour un budget total de 15 259K€ réparti sur 3 partenaires, finissant le 31/08/2028.
- Contrat Nigeria, pour un budget total de 9 450 KUSD, se terminant 30/09/2026
- Contrat Tchad pour un budget total de 8 982K€, finissant le 31/05/2025.

Engagements reçus :

Instruments financiers

Le montant nominal des instruments pris au marché au 31.12.2024 s'élève à 50 370 KSEK, 0.226 KGBP et 5 000 KUSD et se décomposent de la manière suivante :

Sens	Type option	Nature sous-jacente option	Montant (MSEK)	(EUR)
Vente	Terme	Encaissements futurs	15,000	20133,000
Vente	Swap	Encaissements futurs	10,370	-5035,000
Vente	Terme	Encaissements futurs	15,000	-7283,000
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	-2222,000
			50,370	5 593

Sens	Type opération	Nature sous-jacente option	Montant (MGBP)	(EUR)
Vente	Terme	Créance	0,226	1512
			0,226	1 512

Sens	Type opération	Nature sous-jacente	Montant (MUSD)	(EUR)
Vente	Call	Créance	2,500	1,000
Vente	Terme	Créance	2,500	-135113,000
			5,000	-135 113

A noter que les couvertures mises en place pour la devise SEK ne sont adossées à aucune créance au 31.12.2024. Les instruments mis en place couvrent les flux futurs à recevoir (encaissements reçus en Mars et Avril 2024 pour un montant total de 230,8 M SEK)

Note 17 : Contributions volontaires en nature

La valorisation a été établie exclusivement sur les produits livrés en 2024 pour lesquels une preuve de livraison existe sous la forme d'un bon de livraison daté et pour lesquels une valorisation vérifiable est disponible, sous la forme suivante :

- Le prix est fourni par le donateur ;
- Le prix est établi sur la base d'un dossier d'achat ACF portant sur les mêmes produits et pour la même période que celle à laquelle les dons ont été reçus. Ce dossier d'achat peut avoir été établi par la mission sur le terrain ou par le service achat du siège, sur la base des procédures d'achat en vigueur acceptées par les bailleurs de fonds ;
- Le prix est établi sur la base d'une cotation locale ou internationale si le produit n'est pas disponible dans le pays.

Lorsque les deux conditions (preuve de livraison et valorisation vérifiable) sont réunies, les dons en nature sont valorisés. Lorsque l'une des conditions n'est pas remplie, les dons ne sont pas valorisés.

Depuis 2022, Action Contre la Faim a mis en place la valorisation du bénévolat qui a été réalisée grâce à l'inventaire des heures de bénévolat qui se base sur :

- La nature du bénévole (administrateurs, délégués départementaux, référents bénévoles, bénévoles sièges ou missions...);
- Le nombre de bénévoles déclarés par les services et les délégations ;
- Les évènements nécessitant des bénévoles, suivis par les services du siège ;
- Un nombre d'heures attribué de manière forfaitaire aux évènements sur la base de l'expérience des services sur chacun des évènements ;
- Un coût journaliser calculé sur la base de la grille salariale d'ACF.

Le détail par Pays (pour le terrain) et par Service (pour le siège) de ces deux types de contribution est le suivant :

En euros	2024	2023
Contributions volontaires collectées dans les bureau pays	6 005 653	3 780 889
Afghanistan	59 152	
Bangladesh		2 379
Myanmar	7 901 596	593 267
République démocratique du Congo	36 641	32 016
Cameroun		12 164
Mozambique	261 501	7 097
Pakistan	-2 253 237	3 133 966
Contributions volontaires en nature collectées au siège	369 454	570 831
Bénévolat au siège	966 757	889 610
Total des contributions en nature	7 341 864	5 241 330

NB : le montant négatif du Pakistan en 2024 correspond à une correction de la valorisation des contributions de 2023.

Note 18 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel

- **Effectifs, moyenne d'âge et ancienneté**

La variation des effectifs et la ventilation par catégorie sont les suivantes :

Effectif physique moyen sur l'année	2024	2023
Salariés en France au siège	410	401
Salariés expatriés sur les missions d'ACF France	254	279
Salariés nationaux sur les missions d'ACF France	3940	3673

hors contrats en alternance, stagiaires et bénévoles

La moyenne d'âge et l'ancienneté de l'effectif salarié en France ou des expatriés sont les suivantes :

Moyenne d'âge en années au 31 décembre	2024	2023
Salariés en France au siège	40	39,5
Salariés expatriés sur les missions	42,1	41,6

Ancienneté en années au 31 décembre	2024	2023
Salariés en France au siège	4,5	4,8
Salariés expatriés sur les missions	1,9	1,6

- **Rémunérations au siège**

La moyenne mensuelle des salaires bruts au siège (13^e mois inclus) au 31 décembre est la suivante :

Salaires bruts de base moyens au siège au 31 décembre de l'année	2024	2023
10 plus hauts salaires	6 650 €	6 918 €
10 plus bas salaires	2 702 €	2 659 €
Salaires le plus élevé	7 600 €	8 080 €
Salaires le moins élevé	2 500 €	1 948 €
Salaires moyen	3 860 €	4 010 €

hors contrats en alternance et hors stagiaires

	2024	2023
Rémunérations annuelles brutes des trois plus hauts cadres dirigeants	286 868 €	307 789 €

Les salariés ne perçoivent aucune rémunération accessoire de type intéressement et/ou participation et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Les membres du Comité Exécutif bénéficient des plus hautes rémunérations de l'Association. Par ailleurs, le Président et les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de l'Association mais ont droit au remboursement de leurs frais de représentation selon les procédures en vigueur.

Le montant des frais professionnels remboursés par l'Association aux membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2023 s'élève à 9 K€ (15 K€ en 2023). Le montant des frais remboursés par l'Association aux Administrateurs pour le même exercice s'élève à 18K€ (20 K€ en 2023).

Note 19 : Honoraires du Commissaire aux Comptes

Des honoraires ont été versés au Commissaire aux Comptes en 2024 dans le cadre de sa mission d'audit légal. Les montants des honoraires sont les suivants :

- Honoraires concernant l'audit légal : 108 K€ HT.

Note 20 : Proposition d'affectation du résultat 2024

(en euros)	Au 31.12.2024	Affectation du résultat 2024		Au 31.12.2024
	(avant affectation du résultat 2024)	Diminution des fonds propres	Augmentation des fonds propres	(après affectation du résultat 2024)
Fonds associatifs	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserves pour projet de l'entité dont :	9 260 708	984 849	0	8 275 859
- Recherche Appliquée	1 453 966	169 443	0	1 284 524
- Programmes opérationnels	7 606 741	815 406	0	6 791 335
- Environnement	100 000	0	0	100 000
- Partenariats nationaux	100 000	0	0	100 000
Report à Nouveau			2 260 802	2 260 802
TOTAL	29 260 708	984 849	0	30 536 661
Résultat de l'exercice	1 275 954			
TOTAL FONDS PROPRES	30 536 661			30 536 661

Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources 2024-2023

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1^{ère} PARTIE - GENERALITES

- Avec la mise en œuvre du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié, le rapport financier comprend :
 - Un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) qui synthétise l'ensemble des produits et charges de l'association
 - Un compte d'emploi annuel des ressources (CER) qui vient préciser l'utilisation de la générosité du public (laquelle inclut dorénavant les dons et legs des particuliers mais aussi le mécénat d'entreprise) que le CROD a isolé dans la colonne "Dont Générosité du Public" du tableau des emplois et ressources de l'année.
- Le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources ont été établis en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :
 - Pour le compte de résultat par origine et destination :
 - Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources (colonne 1) de l'exercice
 - L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ainsi que le suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours (colonne 2) conformément aux modalités exposées ci-dessous en 3^e partie et validées par le Conseil d'Administration d'Action Contre la Faim
 - Pour le compte d'emploi des ressources : ces mêmes informations en ne prenant en compte que la générosité du public et en faisant un état du solde de générosité au passif de l'association.

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique de l'Association, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement. Les ventilations entre rubrique ont été validées par le Conseil d'Administration d'Action contre la Faim :

- La très grande majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques à partir de la comptabilité analytique. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés
- Néanmoins, certaines dépenses sont liées à des actions qui peuvent être rattachées à plusieurs rubriques de charges (ou d'emplois). Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques. Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :
 - Les frais de suivi, de gestion administrative et de recrutement des ressources humaines du siège sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège directement affectés à chaque type d'emplois ;
 - Les frais liés à la gestion comptable et au développement des procédures et outils financiers sont imputés pour moitié en support aux opérations et pour moitié en frais de fonctionnement
 - Les coûts des Directions Logistique, Ressources Humaines, Administrative et Financière et de la Communication et du Développement sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents des départements concernés et affectés à chaque type d'emplois
 - Les frais généraux du siège (loyers, fluides, entretien, gardiennage, ménage, photocopieurs, affranchissements...) sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège affectés à chaque type d'emplois.

Par ailleurs, la Course contre la Faim étant un événement pédagogique qui vise notamment à sensibiliser les jeunes aux questions de la faim dans le monde, les frais d'organisation sont imputés pour moitié dans les dépenses de sensibilisation du public et pour moitié en frais de recherche de fonds. Il en va de même pour

les frais d'animation des délégations qui jouent un rôle à la fois de collecte de fonds et de sensibilisation au mandat d'ACF.

2^e PARTIE – LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024 - 2023

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2024		Exercice 2023	
		Dont générosité du Public		Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46 581 406	46 581 406	47 202 802	47 202 802
1.1 - COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	4 711	4 711	5 450	5 450
1.2 - DONS, LEGS ET MECENAT	46 524 528	46 524 528	47 048 639	47 048 639
- Dons Manuels	43 279 853	43 279 853	42 353 005	42 353 005
- Legs, donations et assurances-vie	2 734 600	2 734 600	3 449 203	3 449 203
- Mécénat	510 076	510 076	1 246 431	1 246 431
1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (1)	52 167	52 167	148 713	148 713
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30 033 434		22 176 688	
2.1 - COTISATIONS AVEC CONTREPARTIE				
2.2 - PARRAINAGE DES ENTREPRISES			6 578 206	
2.3 - CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE (2)	8 725 948		15 598 482	
2.4 - AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	21 307 486			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	251 702 329		219 359 851	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 461 670		12 096 461	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 911 619	2 464 745	7 481 872	7 090 242
TOTAL	339 690 458	49 046 151	308 317 674	54 293 043
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	288 031 310	29 061 790	262 697 909	34 094 128
1.1 - REALISEES EN FRANCE	5 252 226	4 031 663	4 625 832	4 224 332
Actions réalisées par l'organisme	5 252 226		4 625 832	
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France				
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	282 779 084	25 030 127	258 072 077	29 869 796
Actions réalisées par l'organisme	209 447 823	24 547 714	213 683 808	29 434 959
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	73 331 261	482 413	44 388 269	434 837
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19 626 052	18 516 003	18 965 298	17 377 736
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	18 076 883	18 076 883	17 364 599	17 364 599
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	1 549 169	439 120	1 600 699	13 136
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 041 610		15 434 264	0
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 169 297		10 136 181	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	64 047		27 202	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 482 188	1 468 358	3 404 180	2 821 180
TOTAL	338 414 504	49 046 151	310 665 034	54 293 043
EXCEDENT OU DEFICIT	1 275 954	0	-2 347 360	0

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024		Exercice 2023	
		Dont générosité du Public		Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 336 212	1 336 212	1 460 441	1 460 441
- Bénévolat	966 757		889 610	
- Prestations en nature	363 809		565 290	
- Dons en nature	5 645		5 541	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	6 005 653		3 780 890	
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	7 341 865	1 336 212	5 241 332	1 460 441
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 042 166	36 513	4 231 204	450 313
- Réalisées en France	36 513		3 780 890	
- Réalisées à l'étranger	6 005 653		450 313	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	192 500	192 500	463 951	463 951
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 107 199	1 107 199	546 177	546 177
TOTAL	7 341 865	1 336 212	5 241 332	1 460 441

A - LES PRODUITS 2024

Conformément à l'article 432-9 du règlement ANC n°2018-6, les produits de la générosité du public en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou nous à des projets définis sont composés comme suit :

A.1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ces produits correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises (Mécénat).

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	Affectés	Non Affectés	Total
Dons Manuels	1 167 622	42 112 231	43 279 853
Legs, donations et assurances-vie		2 734 600	2 734 600
Mécénat	223 433	286 643	510 076
Autres produits liés à la générosité du public	52 167	-	52 167
Générosité du public	1 443 221	45 133 474	46 576 695

A.1.1 – Cotisation sans contrepartie.

Les cotisations correspondent aux frais d'adhésion à l'association. Elles représentent 4 711 euros en 2024.

A.1.2 – Dons, legs et Mécénat

A.1.2.1 Les dons

(en euros)	2024	2023
Dons manuels non affectés	42 116 942	39 945 934
Dons manuels affectés	1 167 622	2 407 071
Total dons collectés	43 284 564	42 353 005

Depuis 2022, ce poste regroupe l'ensemble des dons privés de particuliers collectés par prélèvement automatique, chèque ou virement et lors de manifestations (Course contre la Faim par exemple) ou dans le cadre de produits solidaires (l'opération "Je dej', Je donne").

En 2024 le volume de collecte est en croissance grâce à l'augmentation des prélèvements automatiques. Par ailleurs, les dons ponctuels des particuliers ont été moins affectés qu'en 2023.

A.1.2.2 Les legs

Conformément à l'article 431-8 du Règlement ANC n°2018-06, le montant des legs (dans le CROD mais aussi dans le compte de résultat) à considérer est de 3 449K€ puisqu'il est composé des éléments comptables suivants :

	2024	2023
Produits	Montant en €	Montant en €
Montant perçu au titre d'assurance vie	1 570 468	2 065 841
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 325 703	1 328 839
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	495 615	829 059
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 247 304	1 312 601
Charges	Montant en €	Montant en €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	536 742	781 397
Dotation au dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	110 450	12 308
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	1 257 299	1 293 433
Solde de la rubrique	2 734 600	3 449 203

A.1.2.3 Le mécénat

(en euros)	2024	2023
Mécénat et partenariats non affectés	286 643	497 491
Mécénat et partenariats affectés	223 433	748 940
Autres fonds privés	510 076	1 246 431

A.1.3 – Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Ce poste ne comprend plus que les fonds issus de la générosité du public international nous ayant été reversés par le réseau. Il s'élève à 52K€ en 2024.

A.2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

A.2.1 – Cotisation avec Contrepartie : Non concerné

A.2.2 – Parrainage d'entreprise : Non concerné

A.2.3 – Contribution financière sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent à des versements issus de fondations et du réseau ACFIN, à l'exclusion des contributions financières du Réseau ACFIN générées par la générosité du public.

Elles s'élèvent à 8 726K€ en 2024 (contre 6 578K€ en 2023) avec comme principal partenaire la Fondation Gates pour nos opérations en Afghanistan.

A.2.4 – Autres produits non liés à la générosité du public

(en euros)	2024	2023
Autres produits affectés aux Missions Sociales	7 786 604	5 363 637
Autres produits non affectés aux Missions Sociales	12 210 467	9 593 986
Produits Exceptionnels	1 310 415	640 859
Total Autres Produits	21 307 486	15 598 482

Les « Autres produits » regroupent les ressources non liées à la recherche de fonds privés ou publics. Ils sont distingués en 3 postes :

- Autres produits liés aux missions sociales : il s'agit notamment
 - o Des gains de change et produits constatés sur les missions
 - o Des remboursements de charges liées à nos dépenses en missions sociales (par exemple les personnels expatriés travaillant pour les autres sièges (cf. B.1.2))
- Autres produits non affectés aux missions sociales de l'association dont les principales composantes sont :
 - o Des gains de change et opérations de couverture de change du siège (cf. B.3)
 - o Des Remboursements de charges par des tiers (par exemple le réseau pour l'IDRU cf. B.2.2)
 - o Des produits lucratifs
- Les produits exceptionnels

Nous constatons une évolution significative entre les années 2023 et 2024 des autres produits affectés aux Missions Sociales et ceux non affectés aux Missions Sociales. En 2024, la réévaluation des encaissements de nos créances bailleurs, initiée en 2023 sur l'USD, s'est étendue à toutes les devises fortes à l'exception du SEK (devise pour laquelle ACF France porte aussi les contrats du réseau Action Contre la Faim).

Celle-ci prévoit que les encaissements doivent être comparés aux valeurs historiques originales c'est-à-dire à la date d'émission des contrats. Si l'on constate une charge, il se retrouvera comptabilisé dans les pertes de change sur créances et dettes commerciales.

A.3 – Subventions et Autres concours publics

Les « Subventions et autres concours publics » regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics (Union Européenne, Nations-Unies, États et autres institutions publiques).

Les subventions peuvent être perçues selon deux canaux :

- par le siège d'ACF en France
- ou directement par les bureaux pays

(en euros)	2024	2023
Gouvernement américain	83 955 376	83 885 374
Gouvernement suédois	49 248 148	20 520 909
Union Européenne - ECHO	40 244 231	33 093 953
Gouvernement français	31 841 222	23 945 553
Gouvernement allemand	15 534 498	9 624 894
Gouvernement britannique	7 489 418	10 048 027
Nations Unies	6 171 664	12 237 655
Gouvernement canadien	4 614 657	9 489 896
Union Européenne - DEVCO	3 992 955	8 442 553
Gouvernement Irlandais	3 044 168	2 025 246
Autres gouvernements et institutions gouvernementales	2 439 386	1 432 928
Gouvernement suisse	1 682 177	3 493 421
Gouvernement hollandais	734 130	756 735
Gouvernement italien	710 296	362 707
Total Subventions & Autres concours publics	251 702 329	219 359 851

Les fonds bailleurs d'ACF FR augmentent sensiblement (+32,3 M€) entre 2023 et 2024. S'ils retrouvent presque théoriquement le niveau de 2022 de 254 M€, cette forte hausse en 2024 intègre des dépenses de 2023, puisque des financements suédois signés pour les autres membres du Réseau n'avaient pas pu être tous comptabilisés. En extrayant les financements Sida des autres membres du Réseau, **l'augmentation du total des subventions pour ACF FR est de 2,5% entre 2023 et 2024 (soit +5,3 M€).**

Les **fonds de la coopération américaine restent la première source de financement d'ACF**, avec un montant total quasi identique entre 2023 et 2024, soit 33% du portfolio d'ACF FR en 2024, contre 38% en 2023. Sans les financements des autres membres du Réseau sur les fonds Suédois cités précédemment, le ratio du Gouvernement américain est toujours de 38%.

Les **financements de l'Union Européenne (DEVCO + ECHO) constituent la deuxième source de financement** avec quasi la même proportion qu'en 2023 (de 19 à 18%). L'augmentation des financements ECHO (+21%) due principalement à la signature d'un projet de réponse d'urgence au Tchad, vient compenser la division par deux des financements DEVCO entre 2023 et 2024, en baisse continue depuis 2022.

En 3^{ème} position viennent les financements français, représentant 13% du portfolio, et en augmentation de 32% par rapport à 2023 de manière relativement uniforme sur les différents Bureaux Pays.

Coude à coude, se retrouvent les **financements suédois** (20% ou 7% si les financements Réseau autres sont retirés) et **allemands** (7% ou 6% si fonds suédois Réseau maintenus). Entre 2023 et 2024 les fonds suédois ont augmenté de 12% de manière assez uniforme parmi les Bureaux Pays ACF FR, les fonds allemands ayant augmenté de 62% (notamment dû à un accroissement conséquent du portfolio en Afghanistan, en RCA et au Yémen), soit un doublement depuis 2021. Ces augmentations témoignent de la confiance grandissante accordée à ACF par ces bailleurs.

Parmi les baisses de portfolio bailleurs, les fonds en provenance du **Canada, de la Suisse et des Nations Unies accusent des baisses de 49% à 51%**, relativement uniformes parmi les Bureaux Pays. La baisse des financements en provenance des Nations Unies est corrélée à la diminution générale des financements

disponibles, notamment au niveau du PAM. Il en est de même pour le Canada et la Suisse, ayant annoncé une baisse de leurs financements dès fin 2023.

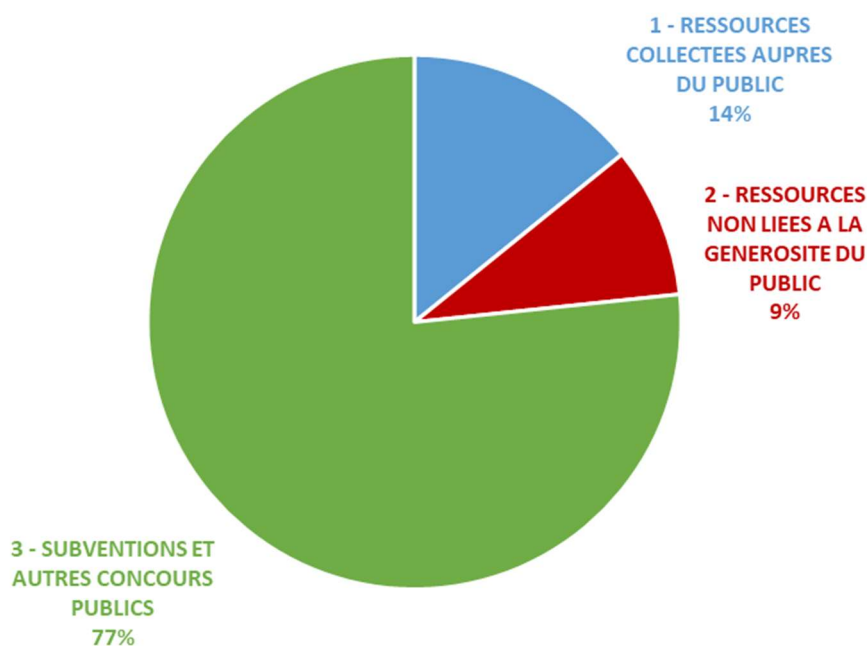
Enfin, la **baisse des financements du gouvernement britannique se poursuit** (de 5% à 3% du portfolio global), le focus de FCDO se resserrant sur certaines priorités géographiques, et 50% environ des opportunités prenant maintenant la forme de contrats commerciaux, auxquels ACF FR n'est pour le moment pas en capacité de postuler.

Les fonds des gouvernements **italiens, irlandais continuent à augmenter**, les fonds provenant d'autres institutions publiques accusant une hausse de 70% et les financements néerlandais restant stables : ces fonds représentent chacun entre 0,3 et 1,2% du portfolio d'ACF FR.

En 2024 ACF FR apparaît donc avoir maximisé les possibilités de financement avec les bailleurs n'étant pas dans une logique de diminution forte de leurs enveloppes et/ou un resserrage géographique.

A.4 – REPARTITION DES RESSOURCES PAR ORIGINE

Ce diagramme présente le montant de chaque type de ressource par rapport au total des ressources du Compte de résultat par origine et destination (hors reprises sur provisions et utilisation des fonds dédiés antérieurs).



B. Les charges

Les différentes rubriques de charges comprennent à la fois les charges externes (achats, honoraires, déplacements...) et les salaires des personnels affectés à ces rubriques.

B.1 – MISSIONS SOCIALES

Nos missions sociales sont définies dans les statuts de l'Association et explicitées dans son projet associatif. Elles ont pour but de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertises : nutrition et santé; sécurité alimentaire; eau assainissement et hygiène, santé mentale, genre et protection; plaidoyer, gestion des risques et désastres, recherche.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales d'ACF en conformité avec son objet statutaire.

B.1.1 – Missions Sociales réalisées en France

- Actions réalisées directement

Les actions réalisées en France regroupent non seulement les frais liés à l'organisation des manifestations et opérations de sensibilisation du public ainsi que les dépenses de communication et de publicité si elles ne sont pas associées à des appels aux dons mais aussi les activités de notre bureau pays en France.

(en euros)	2024	2023
Mission France	1 556 995	879 851
Événements de communication et manifestations	1 456 465	1 411 105
Communication et publicité	186 406	281 428
Frais d'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation	2 052 360	2 053 448
Total Missions sociales réalisées directement en France	5 252 226	4 625 832

- Versements à d'autres organismes agissant en France

Action Contre la Faim ne finance aucun organisme en France.

B.1.2 – Missions Sociales réalisées à l'étranger

(en euros)	2024	2023
Dépenses opérationnelles	183 479 091	188 301 416
Autres projets opérationnels	6 053 831	5 763 684
Support aux opérations	19 739 940	19 534 865
Personnels expatriés sur missions aux autres sièges	174 961	83 843
Soutien au Réseau International	330 694	489 127
Subventions pour le financement de programmes des autres sièges	34 004 163	6 879 255
Partenaires dans les bureaux pays ACF France	38 289 345	37 019 888
Total Missions sociales réalisées directement à l'étranger	282 072 024	258 072 077

Les volumes des partenaires d'Action Contre la Faim France sur ses bureaux pays (ONG locales ou internationales) sont dorénavant positionnés dans les missions sociales réalisées à l'étranger dans la catégorie "Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger"

- Actions réalisées directement

Les Missions Sociales réalisées directement à l'étranger se décomposent en quatre postes :

- **Dépenses Opérationnelles**

Le poste « Dépenses Opérationnelles » comprend les frais relatifs à la réalisation des programmes sur le terrain : ressources humaines présentes sur le terrain, moyens logistiques et achats de matériels et fournitures (nutrition, hydraulique, santé mentale et médicale et sécurité alimentaire).

(en euros)	2024			2023		
	Volume ACF	Volume partenaire	Volume total	Volume ACF	Volume partenaire	Volume total
Afghanistan	16 297 658	2 946 462	19 244 120	12 007 763	2 657 253	14 665 016
Bangladesh	2 306 095	1 547 070	3 853 164	2 821 483	428 722	3 250 205
Projet RESILAC *	625 122	698 507	1 323 629	346 293	15 286	361 579
Bureau régional Moyen-Orient	67 002	0	67 002	114 139	0	114 139
Burkina Faso	17 841 636	5 323 615	23 165 251	14 473 641	6 002 338	20 475 979
Cameroun	6 778 664	220 753	6 999 417	6 588 869	1 623 811	8 212 680
République Centrafricaine	12 803 417	27 290	12 830 708	10 188 360	108 970	10 297 330
République Démocratique du Congo	28 011 562	4 458 926	32 470 488	28 803 198	10 804 638	39 607 836
Côte d'Ivoire	4 421 764	277 933	4 699 698	4 412 383	182 874	4 595 257
Irak	2 484 796	212 453	2 697 248	3 056 421	642 399	3 698 819
Jordanie	3 455 471	892 569	4 348 039	3 772 552	208 738	3 981 289
Libéria	1 545 465	597 756	2 143 222	1 690 674	725 091	2 415 765
Libye	1 018 865	0	1 018 865	1 266 758	0	1 266 758
Madagascar	8 653 329	901 909	9 555 238	11 658 290	1 900 326	13 558 616
Mozambique	8 384 072	869 685	9 253 757	6 693 108	252 185	6 945 293
Myanmar	3 741 121	1 047 712	4 788 832	4 617 081	524 333	5 141 414
Népal	508 497	541 682	1 050 179	175 639	154 049	329 689
Nigeria	20 184 798	778 323	20 963 120	24 659 423	374 928	25 034 351
Pakistan	2 244 869	-6 408	2 238 461	3 492 333	1 016 748	4 509 081
Sierra Leone	2 513 113	531 679	3 044 792	1 390 732	379 428	1 770 159
Tchad	17 774 545	10 044 823	27 819 368	15 490 717	3 364 769	18 855 486
Réponse crise Ukrainienne	11 421 346	3 319 201	14 740 547	16 048 989	3 239 116	19 288 105
Yémen	7 514 728	457 203	7 971 931	7 688 836	413 004	8 101 840
Zimbabwe	1 596 861	2 600 204	4 197 065	1 770 946	2 037 394	3 807 339
Missions fermées et charges diverses	1 284 294	0	1 284 294	5 073 288	-36 512	5 036 776
Total Dépenses Opérationnelles	183 479 091	38 289 345	221 768 436	188 301 416	37 019 888	225 321 303

* : Projet de Renforcement de la résilience et de la cohésion sociale des territoires du bassin du Lac Tchad (RESILAC)

Le **volume opérationnel a baissé de 2% en 2024**, passant de 225M€ à 221 M€ (volumes partenaires inclus). La baisse concerne la part ACF, le volume partenaire se maintenant au même niveau qu'en 2023. **Les variations entre contextes pays et régionaux sont importantes**, le volume augmentant de 10% ou plus dans 10 pays, et diminuant de 10% ou plus dans 10 pays.

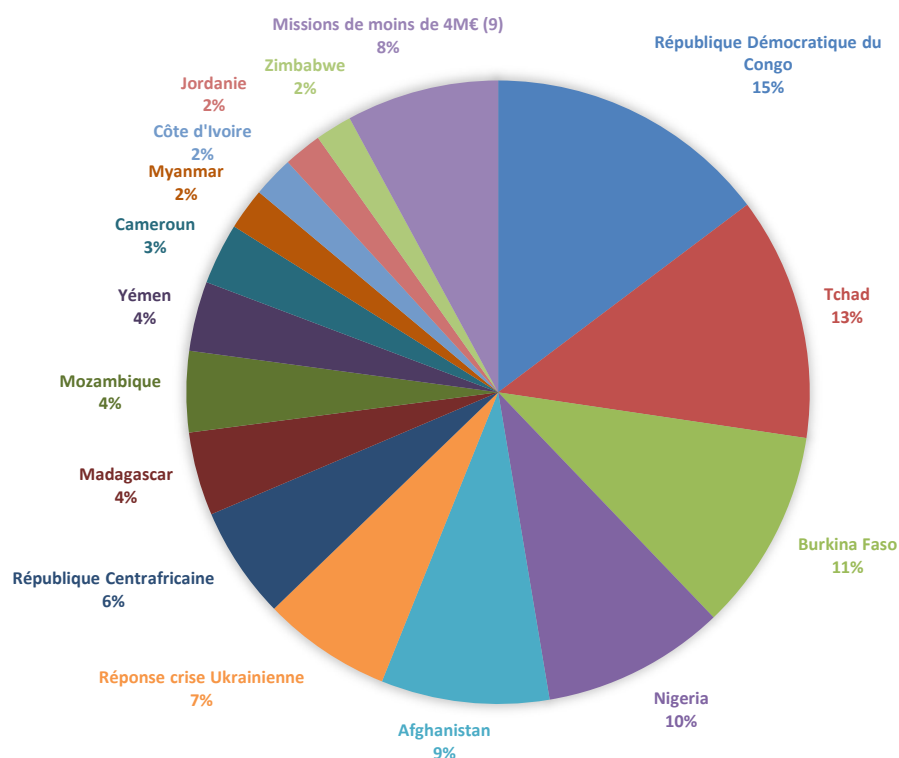
Les pays où les volumes d'opération sont importants et en augmentation sont le Tchad (+8,9 M€) et l'Afghanistan (+4,5 M€). **Au Tchad**, cette augmentation s'explique par l'intensification de la réponse d'ACF à la crise des réfugiés soudanais, la réponse d'urgence déployée à la suite des inondations massives subies par le pays, mais aussi la signature de la seconde phase du projet RESILAC multi-pays et l'augmentation du volume financier des partenaires. **En Afghanistan**, ACF a ouvert des TFU (Therapeutic Feeding Units) additionnels pour la prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris aigus sévères avec complication dans plusieurs provinces mi 2023. Par ailleurs ACF a augmenté le nombre de structures de santé primaires appuyées entre 2023 et 2024 notamment pour une prise en charge de la santé materno-infantile et des services de nutrition.

Une nette augmentation de volume peut également être observée au **Burkina Faso** (+2,6 M€) due à l'accroissement des fonds américains pour répondre à la crise nutritionnelle. **En RCA** (+2,5 M€), l'augmentation s'explique par l'augmentation de fonds allemands (BMZ / GFFO) avec des activités de Réponse Rapide aux déplacements de population. Le volume a augmenté au **Mozambique** (+2,3 M€) du fait de la signature d'un premier projet Nexus Sida & d'une mise à l'échelle de la réponse d'urgence via mécanisme de Réponse Rapide sous financements américains.

Si l'augmentation en termes de volume monétaire est de moins de 1 M€, les Bureaux Pays Bangladesh (+19%), Népal (+219%), Sierra Leone (+72%), Zimbabwe (+10%) sont également en croissance, tandis que les volumes d'opérations demeurent relativement stables pour la Jordanie, la Côte d'Ivoire, le Libéria, Yémen et le Myanmar.

Les baisses les plus importantes de volume sont concentrées sur la RDC (-7,1 M€), la réponse à la crise ukrainienne (-4,5 M€), le Nigeria (-4 M€) et Madagascar (-4 M€). **En RDC**, celle-ci est essentiellement liée à une baisse du volume des partenaires (6,4 sur 7,1 M€). Au sein du **portefeuille Ukrainien**, les bureaux pays Roumanie et Pologne ont été fermés, suite à la baisse considérable de financements et du fait de l'intégration

progressive des réfugiés ukrainiens dans les systèmes sociaux des pays d'accueil. En Ukraine, la baisse s'explique par la perte de certains donateurs clés (notamment ECHO et SIDA). **Au Nigeria**, malgré la consolidation de la présence d'ACF au Nord-Ouest, la baisse s'explique par une baisse des financements bailleurs, notamment BHA et FCDO, entraînant une baisse des financements et montants des contrats signés. **A Madagascar**, la réduction du volume s'explique notamment par la fin de projets multi-annuels financés par l'Union Européenne mais également la réduction globale de financements d'urgence due au fait que les prévisions climatiques pour 2024 étant meilleures que les années précédentes marquées par de très fortes sécheresses. Au Cameroun, en Irak, au Pakistan, certains projets n'ont pas été reconduits, les bailleurs accusant une certaine fatigue face à ces crises. Enfin, le Bureau Pays **Libye**, en phase de fermeture dès fin 2023 du fait du manque de financements, a été fermé plus rapidement que prévu suite à la demande des autorités libyennes (une même demande ayant été faite à 10 ONGI en avril 2025).



- **Autres projets opérationnels**

Ce poste concerne les projets non directement liés à un pays sur le terrain et financés majoritairement par des bailleurs institutionnels ou par l'utilisation des réserves et des fonds dédiés. Il s'agit des activités de recherche scientifique et technique ou de plaidoyer qui ont pour objectif d'augmenter et de partager les connaissances à l'international et d'améliorer la qualité des pratiques mises en œuvre au sein des programmes de terrain, mais aussi des projets gérés depuis le département des Opérations, des RH, de la Logistique et des Systèmes d'information (SI).

Les volumes de ces projets gérés par le siège continuent d'augmenter, passant de 5 764K€ à 6 054K€ avec, en particulier, une augmentation sur le Département Expertise et Plaidoyer.

- **Support aux opérations**

Ce poste regroupe les frais directs ou indirects du siège relatifs à la gestion et à l'appui des activités des missions sociales réalisées à l'étranger et notamment :

- Les coûts de suivi, de gestion, de recrutement et de formation des ressources humaines,

- Les coûts d'appui technique aux opérations et notamment l'expertise en nutrition, sécurité alimentaire, la santé mentale, l'eau/assainissement et depuis 2023 deux nouveaux secteurs pour le Genre et l'Environnement
- La coordination et le pilotage des programmes par les départements opérationnels,
- Les activités de plaidoyer et de mobilisation,
- La coordination logistique et la gestion des achats pour les missions,
- Les frais liés à la gestion administrative et comptable, le contrôle financier des missions et le contrôle interne.

(en euros)	2024	2023
Gestion des Ressources Humaines	3 967 179	4 032 980
Appui technique aux opérations, recherche scientifique et plaidoyer	3 632 819	3 761 687
Direction Générale	344 071	398 128
Coordination et pilotage des programmes	8 303 933	7 987 981
Coordination Logistique et SI	1 880 333	1 811 975
Gestion administrative et financière	1 611 605	1 542 114
Total Support aux Opérations	19 739 940	19 534 865

- **Personnels expatriés sur missions des autres sièges**

Ce poste comprend le coût des expatriés affectés sur des missions gérées par un autre siège du réseau international (le coût est pris en charge et est compensé par un produit affecté aux missions sociales).

Le montant est de 174K€ en 2024.

- **Versements à un organisme central ou d'autres organismes**

Ce poste comprend les donations, les subventions et les accords financiers entre ACF France et le réseau international.

(en euros)	2024	2023
Soutien au Réseau International	330 694	489 127
Subventions pour le financement de programmes des autres sièges	34 711 222	6 879 255
Partenaires dans les bureaux pays ACF France	38 289 345	37 019 888
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	73 331 261	44 388 269

Les volumes de subventions déléguées au réseau sont essentiellement dus au bailleur suédois (cf. Partie B.3 Subventions) dont ACF France est l'interlocuteur mais dont les fonds sont ensuite transférés aux autres sièges. Le faible montant en 2023 était lié au décalage de la remontée des informations comptables d'Action Contre la Faim Etats-Unis.

B.2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons notamment d'origine privée. Toutes les charges relatives à des campagnes de collecte de fonds engagées au cours d'un exercice sont rattachées à cet exercice.

B.2.1 – Frais d'appel à la générosité du public

(en euros)	2024	2023
Frais d'appel de dons	11 210 554	10 290 195
Frais de manifestations	123 070	112 220
Gestion des campagnes et de traitement des dons	5 917 028	6 166 542
Frais de recherche de mécénat	826 230	795 641
Frais d'appel à la générosité du public	18 076 883	17 364 599

Les trois premières catégories regroupent l'ensemble des frais relatifs aux appels de dons auprès du grand public : charges directes des opérations (marketing direct, legs, Course contre la Faim pour moitié), frais de suivi et de gestion des campagnes et coûts de traitement des dons. La croissance des coûts en 2024 est essentiellement liée aux investissements pour développer les dons par prélèvements automatiques.

B.2.2 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Depuis 2017, Action Contre la Faim France centralise les coûts de l'unité s'occupant de la recherche de subventions et des relations avec les bailleurs institutionnels. Pour cela, Action Contre la Faim France est soutenue financièrement par l'ensemble du réseau.

Au 31/12/2024, les frais de recherche de subventions s'élèvent à 1 016 K€ (918K€ en 2023).

B.2.3 – Charges liées aux activités lucratives.

Depuis 2022, Action Contre la Faim France a développé des activités lucratives au sein de son département Communication et Développement (produits partagés, Challenge Inter-Entreprises) mais aussi sur le périmètre Logistique et système d'information.

Les charges directes liées à ce périmètre sont en légère baisse et ont représenté 532K€ en 2024.

B.3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique regroupe les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège d'ACF, aux systèmes d'information ainsi que les charges financières et les charges exceptionnelles.

(en euros)	2024	2023
Coûts de structure et des services généraux du siège	10 739 301	10 177 642
Frais financiers	8 294 941	4 942 732
Charges exceptionnelles	7 368	313 889
Total Frais de Fonctionnement	19 041 610	15 434 264

L'augmentation des charges financières s'explique par :

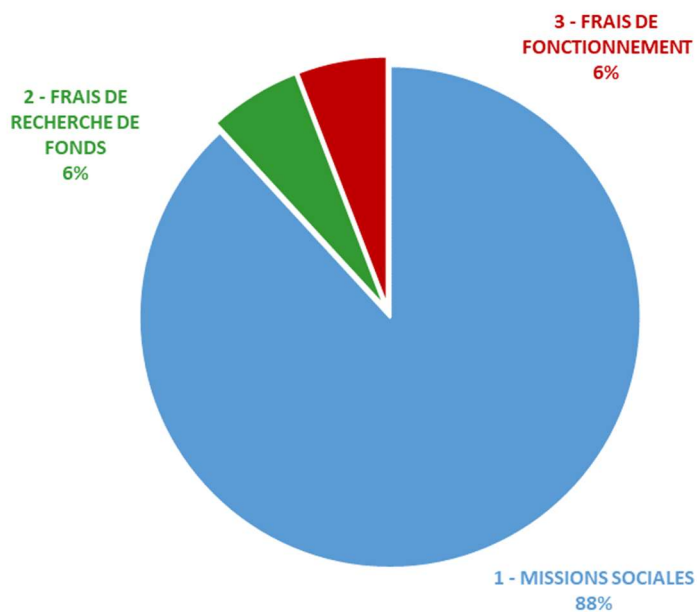
- la réévaluation de nos comptes de trésorerie en devise

- l'impact de change des couvertures financières.

Les variations des devises ont été plus impactantes en 2024 qu'en 2023 au niveau de la trésorerie mais ceci est à mettre en corrélation avec les écarts de change comptables qui eux ont connu des variations plus significatives.

B.4 – REPARTITION DES CHARGES PAR DESTINATION (colonne 1)

Ce graphique présente le montant de chaque rubrique d'emploi par rapport au total des emplois du Compte de résultat par destinations (hors dotations aux provisions et reports en fonds dédiés de l'exercice).).



C – LES FONDS DEDIES

Au niveau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), nous constatons en « utilisation des fonds dédiés antérieurs » l'utilisation des fonds dédiés en lien avec la réalisation de programmes par ACF France sur l'exercice et financés par les fonds dédiés.

Le « Report en fonds dédiés de l'exercice » : la différence entre les montants collectés et affectés en 2024 et l'utilisation qui en a été faite au cours du même exercice.

Les comptes de bilan permettent de faire le lien entre les informations communiquées dans l'annexe au bilan et les mouvements présentés dans le CROD.

3^e PARTIE – AFFECTATION PAR EMPLOIS/CHARGES DES RESSOURCES/PRODUITS COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR 2023

3.1 - METHODE

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est le solde correspondant aux emplois qui n'ont pas été financés par des ressources autres que celles de la générosité du public

3.2 – PRINCIPES D'AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES

3.2.1 – Missions Sociales

Les Missions Sociales sont financées dans l'ordre suivant :

- Par les ressources affectées et utilisées hors coûts indirects facturés (subventions, contributions financières sans contreparties et autres produits affectés aux missions sociales),
- Par le reliquat éventuel des coûts indirects facturés (après affectation sur les frais de fonctionnement),
- Et par la générosité du public dans la limite de la collecte de l'année
- Par le solde des produits lucratifs non utilisés et les produits financiers

3.2.2 – Frais de recherche de fonds

Les Frais de Recherche de Fonds sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les contributions du réseau international à la Direction des Relations Bailleurs
- Par les produits lucratifs pour les charges lucratives
- Et par la générosité du public.

3.2.3 – Frais de fonctionnement

Les Frais de fonctionnement sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les coûts indirects (frais administratifs) facturés aux bailleurs institutionnels dans le cadre de projets
- Au-delà, deux possibilités :
 - o Les coûts indirects facturés sont supérieurs aux frais de fonctionnement, le reliquat est alors imputé sur les missions sociales ;
 - o Les coûts indirects facturés sont inférieurs aux frais de fonctionnement, le solde est financé par :

- les autres produits non liés à la générosité du public et non affectés
- si nécessaire par les ressources provenant de la générosité du public.

3.3 – IMMOBILISATIONS

Toutes les immobilisations acquises pour le siège ont été financées par les ressources collectées auprès du public.

3.4 - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources est une extrapolation, dans le but d'en donner une image plus précise, des informations mentionnées dans la colonne "dont Générosité du public" du CROD, lesquelles ont été définies en adéquation avec la méthode d'utilisation des ressources décrites ci-dessus.

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE	29 061 790	34 094 128	RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	46 581 406	47 202 802
1.1 - REALISEES EN FRANCE	4 031 663	4 224 332	1.1 - COTISATION SANS CONTREPARTIE	4 711	5 450
Actions réalisées par l'organisme			1.2 - DONS, LEGS ET MECENAT	46 524 528	47 048 639
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France			- Dons Manuels	43 279 853	42 353 005
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	25 030 127	29 869 796	- Legs, donations et assurances-vie	2 724 600	3 449 203
Actions réalisées par l'organisme	24 947 714	29 434 959	- Médiat	510 075	1 246 431
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	482 413	434 837	1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	52 167	148 713
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18 516 003	17 377 736	Autres produits liés à la générosité du public affectés	52 167	117 323
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	18 076 883	17 364 599	Autres produits liés à la générosité du public non affectés	0	31 390
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	439 120	13 136			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	47 577 793	51 471 864	TOTAL DES RESSOURCES	46 581 406	47 202 802
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES DES PROVISIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 468 358	2 821 180	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 464 745	7 090 242
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	49 046 151	54 293 043	TOTAL	49 046 151	54 293 043
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 738 236	2 381 388
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public		
			Investissements et déinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	687 394	613 152
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 050 842	1 738 236
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023		Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	36 513	450 313	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 336 212	1 460 441
- Réalisées en France	36 513	450 313	- Bénévoles	966 757	889 610
- Réalisées à l'étranger	0	0	- Prestataires en nature	369 809	565 290
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	192 500	463 951	- Dons en nature	5 645	5 541
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 107 199	546 177			
TOTAL	1 336 212	1 460 441	TOTAL	1 336 212	1 460 441

En 2024, Action Contre la Faim a utilisé 47 577K€ de Générosité du Public pour la réalisation de ses activités et comptabilisé 1 468K€ en fonds dédiés. Cela a été possible grâce aux dons de l'année (46 581K€) mais aussi grâce aux fonds dédiés existants (2 464K€). La diminution du volume d'utilisation des fonds dédiés est liée à la fin des fonds collectés en 2021 lors de l'évènement Z.Event.

Les fonds dédiés sont composés de générosité du public à hauteur de :

• .

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	5 325 744	9 594 806
(-) Utilisation	2 464 745	7 090 242
(+) Report	1 468 910	2 821 180
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 329 909	5 325 744

Version synthétique de l'Etat des Avantages et Ressources selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n°2022-04 modifié

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afghanistan	20,00
Albanie	55,00
Algérie	61,00
Allemagne	16 314 080,76
Andorre	135,00
Australie	19 737,22
Autriche	920,79
Bangladesh	43 398,65
Belgique	46 276 448,30
Birmanie	13 902,54
Brésil	21,71
Bulgarie	150,00
Burkina	35,00
Burkina Faso	167 713,54
Cameroun	221,47
Canada	4 936 187,29
Chili	3 182,91
Chine	120,00
Chypre	50,00
Colombie	65,00
Congo	17 752,32
Côte d'Ivoire	453,44
Croatie	300,00
Danemark	29 441,00
Égypte	90,00
Émirats arabes unis	113,75
Espagne	1 019 501,46
Estonie	154,42
Finlande	62,00
France	63 958,99
Gabon	128,19
Ghana	315,00
Grèce	207,42
Guatemala	425,00
Hong Kong	105,00
Hongrie	90,66
Inde	240,00
Indonésie	80,00
Irlande	3 391 335,33

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Islande	500,00
Italie	3 121 956,17
Japon	11,00
Luxembourg	24 491,51
Madagascar	600,00
Malaisie	82,80
Malte	250,00
Maroc	2 129,90
Maurice	292,00
Mexique	36,00
Monaco	3 079,00
Niger	120,00
Norvège	282,49
Nouvelle Calédonie	283,00
Nouvelle-Zélande	65,00
Pakistan	4 132,64
Palestine	12,00
Pays-Bas	528 203,90
Philippines	15,00
Pologne	190,00
Polynésie française	214,00
Portugal	2 858,01
Qatar	370,00
République démocratique du Congo	2,50
République dominicaine	23,00
Roumanie	564,00
Russie	415,60
Sénégal	51,62
Serbie	6,00
Singapour	139,40
Suède	34 388 662,87
Suisse	5 768 610,13
Suriname	84,00
Taiwan	10,00
Tanzanie	113,51
Tchéquie	79,00
Tunisie	378,50
Turquie	205,00
UK	12 189 542,31
Ukraine	15,00
Uruguay	109,42
USA	86 954 345,54
Vietnam	11,60
Zimbabwe	30,00
Total général	215 294 833,57

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que Action contre la Faim doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2018-06 modifié est mise à disposition du public:

- au siège de l'association Action contre la Faim situé 102, rue de Paris - 93100 MONTREUIL selon les modalités suivantes

- et sur le site internet de l'association Action contre la Faim (www.actioncontrelafaim.org)